

Récit rétrospectif

SAGE Croult Enghien Vieille Mer



Sommaire

Introduction	4
1 L'héritage du XIX ^{ème} et du début du XX ^{ème} siècle : un territoire malmené, sous influence parisienne	5
A. Un territoire aux visages contrastés	5
Le grenier et le jardin de Paris	5
Une couronne maraîchère pour alimenter Paris	5
Des vergers sur les coteaux	6
Des grandes cultures qui dominent	6
Un espace industriel de premier plan	6
Une petite industrie utilisant les cours d'eau.....	6
L'essor d'une industrie lourde s'appuyant sur les canaux	7
Une urbanisation et une croissance démographique déjà soutenues.....	7
B. Des milieux naturels qui souffrent	8
Un espace de respiration pour les citoyens	8
Des demeures et loisirs bourgeois... ..	8
... aux loisirs et habitations populaires	9
Des zones humides malmenées	9
Des rivières qui débordent.....	10
La qualité de l'eau, grande perdante du développement industriel et urbain	10
Les difficultés de l'approvisionnement en eau potable	10
Une dégradation manifeste de la qualité de l'eau sous la pression du développement industriel et urbain du XIX ^{ème} siècle	10
Des contestations locales pour assurer la pérennité des fonctions traditionnelles des rivières	11
Une mobilisation des acteurs publics pour l'amélioration de la qualité de l'eau à partir des années 1920	12
2 De l'après-guerre à la fin des années 1980 : un développement massif du territoire au détriment des milieux naturels.....	14
A. Une mutation rapide des territoires	14
La France en marche vers sa modernisation	14
L'après-guerre : un projet national de reconstruction et de modernisation sur fond de croissance économique,	14
... planifié par un État centralisateur.....	15
Les années de crise suite au choc pétrolier	15
Un territoire profondément transformé	15
Un développement urbain à toute vitesse : loger à tout prix	15
Pas de ville nouvelle mais un aéroport.....	16
Un maillage d'infrastructures qui se densifie	17
Les débuts de la désindustrialisation.....	17
L'agriculture : entre intensification et réduction des surfaces dédiées	18

B. La mise en place d'infrastructures hydrauliques qui supplantent le réseau hydrographique	19
Les rivières : cacher les nuisances et évacuer l'eau	19
Couvrir les rivières pour faciliter le développement du territoire.....	19
L'engagement d'une course poursuite pour assurer un assainissement de meilleure qualité aussi bien au niveau local que régional	20
Vers une prise de conscience des limites du système « tout tuyau ».....	21
Recréer des espaces de détente dans une société des loisirs qui évolue	22
La création de grands parcs départementaux.....	22
Les mutations des loisirs liés à l'eau	23
3 Des années 1990 à aujourd'hui : un changement d'image pour un territoire dont la mutation s'affirme	25
A. Un territoire qui devient attractif.....	25
Une planification urbaine ambitieuse : construire beaucoup de logements sans nuire aux milieux naturels.....	25
Sur le territoire, une urbanisation entre renouvellement et étalement.....	26
Plus de monde partout, et ce n'est pas fini : le Grand Paris arrive	26
Un renouvellement urbain en marche.....	26
Des plateaux agricoles intensifs confrontés à la pression urbaine	27
Une place accrue de l'environnement dans le paysage politique national et international	27
Un cadrage politique et réglementaire en faveur de l'environnement	27
Au niveau local, une demande sociale relayée par les collectivités.....	28
B. Des "infrastructures hydroécologiques" : une attention nouvelle portée aux cours d'eau et aux milieux naturels	28
La poursuite des efforts sur l'assainissement et le ruissellement	28
Réseaux et stations d'épuration au programme	28
Les ruissellements : des actions à conforter pour les inondations, toujours un enjeu pour la qualité de l'eau.....	29
Une réelle amélioration de la qualité de l'eau ?	30
Nature en ville et loisirs liés à l'eau au cœur des espaces de ressourcement	31
La redécouverte des cours d'eau.....	32
Quelle place pour l'eau et les milieux aquatiques face à l'urbanisation ?.....	34
Un enseignement pour la suite de la démarche : les grands déterminants territoriaux pesant sur les thématiques du SAGE	36
Ressources mobilisées.....	38
Personnes rencontrées	38
Bibliographie.....	38

Introduction

En complément de l'état initial du SAGE, qui rassemble et analyse de nombreuses données caractérisant l'état de la ressource en eau, les milieux aquatiques et humides et les usages associés du territoire Croult Enghien Vieille Mer, **le présent récit propose une vision synthétique et dynamique des différentes thématiques** traitées. Il lie en effet, dans une même trame, l'évolution du territoire au cours des dernières décennies et ses conséquences sur l'hydrosystème du bassin ainsi que sur le « lien à l'eau » entretenu par les acteurs locaux.

Le premier intérêt de cet exercice est d'offrir une mise en perspective de l'eau et des milieux aquatiques dans le territoire du SAGE qui dépasse l'expertise technique mobilisée notamment pour rédiger l'état initial. Sans réduire la complexité des processus en jeu, il s'agit ainsi de donner une dimension territoriale à la gestion de l'eau de telle sorte que chacun, au-delà des seuls experts, puisse s'y reconnaître, s'en saisir et s'y impliquer.

Cet exercice a également un intérêt méthodologique pour la suite de la démarche. Il permet en effet de **faire ressortir les grands déterminants** qui, sur la période étudiée, expliquent les évolutions décrites : pourquoi la qualité de l'eau a-t-elle évolué ? Pour quelles raisons les milieux se sont-ils dégradés ? Comment explique-t-on l'évolution des usages de l'eau, des attachements à la rivière ? etc. Autrement dit, quels sont les éléments du « décor territorial » qui ont pesé le plus, lors des dernières décennies, dans l'évolution de l'hydrosystème, de ses usages et des rapports locaux à l'eau ? Cet éclairage sera utile pour les phases à venir de diagnostic puis de tendances et scénarios.

Trois périodes sont apparues pertinentes à distinguer pour organiser le récit :

- **l'héritage du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} siècle** : Cette longue période permet de comprendre la structuration spécifique de ce territoire qui se compose essentiellement de terroirs agricoles prospères et de zones industrielles en plein essor, mais aussi d'espaces de respiration et de loisirs, le tout en lien étroit avec la proximité de Paris. Cette inscription précoce dans la « modernité » est loin d'être sans conséquence pour les rivières et la qualité de l'eau qui souffrent déjà fortement face aux impératifs du développement économique à l'œuvre ;
- **de la fin des années 1940 à la fin des années 1980** : le territoire s'inscrit dans une dynamique de développement économique et urbain qui se traduit par des mutations rapides du territoire – construction massive de logements, édification d'infrastructures de transport, modernisation agricole, etc. Ceci a des conséquences fortes sur les rivières qui deviennent des infrastructures hydrauliques au service de l'assainissement avant que de nouvelles logiques techniques voient le jour dans la deuxième moitié de la période (hydrologie urbaine), parallèlement à l'émergence d'une demande sociale en faveur d'espaces de détente et de loisirs ;
- **des années 1990 à aujourd'hui** : le territoire amorce une profonde mutation fondée sur un changement d'image et un gain d'attractivité, en lien avec les opérations de renouvellement urbain et les projets du Grand Paris. La perception de l'eau et des milieux naturels connaît aussi un changement de logique avec une volonté affirmée de redécouvrir les rivières et d'assurer une réelle place à l'eau et à la nature dans la ville.

1 L'héritage du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle : un territoire malmené, sous influence parisienne

A. Un territoire aux visages contrastés

Le territoire du SAGE est **entré très tôt dans la « modernité »**. Dès le début du XIX^{ème} siècle, il connaît des mutations profondes tant sur les plans industriels qu'agricoles. C'est la **proximité de Paris** qui apparaît fondamentale pour comprendre ces évolutions. Pour faire face à son extension, la capitale a en effet besoin de denrées agricoles mais aussi de produits industriels qu'elle ne peut ou ne veut produire sur son territoire. Les communes voisines sont ainsi mises à contribution pour assurer son approvisionnement, tout en supportant les nuisances, liées notamment à la Révolution industrielle. La proximité de la capitale se traduit également par une croissance démographique et une urbanisation précoces du territoire. Au-delà de ces vocations agricoles et industrielles, le territoire accueille aussi des espaces de respiration, autour de la forêt de Montmorency et du lac d'Enghien notamment.

Le grenier et le jardin de Paris

La **vocation agricole** du territoire est attestée dès le Moyen-Âge. La Plaine Saint-Denis forme alors une grande zone marécageuse occupée par des prairies, des cultures maraîchères et des cressonnières en bordure de cours d'eau. Les vignobles et les vergers occupent les coteaux. Surtout, la Plaine de France est largement dédiée à la culture des céréales et, plus particulièrement, du blé, fournissant la farine et le pain qui nourrissent la capitale.

Une couronne maraîchère pour alimenter Paris

Au cours du XIX^{ème} siècle, les **zones de maraîchage s'étendent** en empiétant sur les terres cultivées pour les céréales à Aubervilliers, La Courneuve, ou encore Bobigny, avec des parcelles plus petites et une main-d'œuvre plus nombreuse. La « plaine des vertus » d'Aubervilliers est ainsi connue pour ses légumes de plein champ vendus sur le carreau des Halles. A partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, le maraîchage **gagne la périphérie**, notamment dans la vallée du Petit Rosne, en lien avec l'extension de la ville de Paris jusqu'aux fortifications de Thiers et avec la croissance démographique de la capitale. Là, ce sont les fonds de vallée humides qui sont mobilisés pour la culture des petits pois, laitues, poireaux, haricots et choux. Les cultures bénéficient de l'apport des limons retirés des rivières lors de leur entretien mais aussi de l'eau pour irriguer, les surfaces trop humides sont quant à elles drainées pour être cultivées. La culture du **cresson** connaît un essor important à Arnouville, Garges-lès-Gonesse et Sarcelles, témoignant de la bonne qualité de l'eau du Petit Rosne.

Dès la **fin du XIX^{ème} siècle**, cependant, la concurrence des cultures situées sur les zones d'épandage des eaux usées de l'agglomération parisienne (boucle de Gennevilliers, plaine d'Achères, plaine de Pierrelaye), le développement du chemin de fer qui permet d'acheminer une production légumière venue de plus loin et le grignotage sur ses marges par l'urbanisation et l'industrialisation amorcent le **déclin de la culture maraîchère**. Durant la période de l'Entre-deux-Guerres, la population maraîchère se réduit dans toutes les communes mais demeure encore à un bon niveau. En 1929, 140 maraîchers exercent leur métier à Bobigny, 47 à Stains, 20 à Saint-Denis et 36 à Aubervilliers.

Des vergers sur les coteaux

La viticulture fait partie de la vie locale sur le territoire du SAGE jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Installée sur les coteaux, elle décline cependant tout au long du siècle du fait de l'arrivée du chemin de fer, du morcellement des terres, du saccage des vignes par les militaires prussiens en 1870 (à Villiers-le-Bel notamment) et, enfin de la crise du phylloxéra dans les années 1880. Suite à l'effondrement de la viticulture, une **culture fruitière** s'installe au début du XX^{ème} siècle sur les coteaux bien exposés, en particulier pour la production de **poires**. Trente ans plus tard, les vergers occupent une place prépondérante dans les communes de Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel, les alentours du vallon du Petit Rosne étant même surnommés la « **Petite Normandie** ».

Des grandes cultures qui dominent

La majeure partie des terres agricoles reste toutefois dédiée aux **céréales** mais aussi aux plantes fourragères. L'élevage bien que peu développé est diffus sur le territoire. En 1904, sur les 2000 hectares de la commune de Tremblay-en-France, qui s'appelait alors Tremblay-lès-Gonesse, 500 hectares sont consacrés aux plantes fourragères afin d'alimenter le bétail, constitué essentiellement de moutons (6000 en 1892) dont la laine se vend à la foire du Lendit à Saint-Denis.

L'introduction de la mécanisation dans les campagnes et la disparition progressive de l'élevage modifient cependant profondément les systèmes agricoles des grandes cultures et marquent le début d'une grande mutation qui s'achève peu après la Seconde Guerre mondiale. Les cultures fourragères et les quelques prairies encore présentes au début du XX^{ème} siècle disparaissent du paysage, désormais uniquement dominé par **les céréales, le maïs et le blé, en alternance avec la betterave**. Cette dernière culture s'est développée dès les années 1850 favorisant l'installation de petites fabriques, telles les sucreries et les distilleries. La pomme de terre est aussi prisée par les agriculteurs. Elle permet l'éclosion d'une petite industrie locale, la fabrique de fécule de pommes de terre.

Un espace industriel de premier plan

Alors que l'activité agricole est encore très présente sur le territoire, **une activité industrielle importante va se développer** tout au long du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} siècle, modifiant profondément l'identité même du territoire.

Une petite industrie utilisant les cours d'eau

Au début du XIX^{ème} siècle, l'économie locale des villes de Garges-lès-Gonesse, Arnouville et Sarcelles repose principalement sur les sept **moulins** installés au bord du Croult et du Petit Rosne, essentiellement destinés à moudre le blé dans cette région produisant en abondance des céréales et faisant partie d'un des principaux centres meuniers de la région parisienne. Sur les plateaux agricoles du nord du territoire, d'autres **installations agro-alimentaires** s'implantent, à l'instar des sucreries de Roissy-en-France, Gonesse ou Tremblay-en-France créées dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. Ces moulins prospèrent jusqu'à la diffusion d'une nouvelle énergie, la vapeur. Au cours du XIX^{ème} siècle, de petites industries s'implantent au bord des cours d'eau : tanneries le long du petit Rosne à Sarcelles, blanchisseries, cotonneries, etc. Le secteur de la Plaine Saint-Denis, éloigné de toute habitation, est privilégié pour **l'implantation d'activités particulièrement incommodes** (dépôts de gadoues, vidanges, équarrissage, fabrication d'engrais ou de poudrette).

Toutes ces activités ne sont pas sans **impact sur la qualité de l'eau**. L'implantation des moulins a profondément modifié le tracé naturel et le régime hydraulique des rivières (création de « fausses rivières », aménagement de dérivations, seuils, ...) dans le but d'augmenter la force motrice des eaux ou de rapprocher les moulins des grandes routes ou du centre des villages. Progressivement, les rivières sont mobilisées pour alimenter en eau les établissements industriels et assurer le rejet de leurs effluents. Une fabrique de colle forte et de gélatine à Garges-lès-Gonesse utilise ainsi les eaux du Croult pour laver les peaux préalablement à leur macération mais aussi pour rejeter les résidus de fabrication.

L'essor d'une industrie lourde s'appuyant sur les canaux

Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, l'activité industrielle sur le territoire du SAGE s'intensifie et se transforme. Au-delà des activités traditionnelles, l'industrie lourde s'implante sur le territoire, profitant notamment de l'ouverture du canal Saint-Denis et du canal de l'Ourcq au début des années 1820. L'agrandissement de Paris et les grands travaux du Second Empire accélèrent le déplacement des industries vers la banlieue. Cette migration concerne en priorité les activités les plus encombrantes et celles qui produisent le plus de nuisances. A proximité immédiate de Paris, chimie, métallurgie et mécanique deviennent les secteurs dominants suite à deux grandes vagues d'industrialisation : autour des années 1860 puis dans la période 1890-1940.

En 1870, 40 usines, dont la moitié appartient au secteur chimique, sont déjà implantées à Aubervilliers ! Saint-Gobain y installe une usine dont les odeurs suffocantes de soufre envahissent tout le quartier du Landy. La manufacture d'orfèvrerie Christophle choisit aussi d'installer une usine à Saint-Denis en 1875, profitant d'une situation privilégiée, à proximité de la capitale et entre le canal et la voie ferrée. Plusieurs usines s'établissent à Sevran : la Poudrerie Nationale en 1873, Westinghouse en 1891. En 1914, la Poudrerie Nationale, au plus fort de son activité, emploie 3 300 ouvriers et fabrique 28 tonnes de poudre par jour. La Compagnie des Freins Westinghouse s'installe en 1891 sur les terrains de l'ancienne forêt de Bondy.

Les usines ne sont plus les seules à investir le territoire du nord-est de Paris : avec l'essor de l'urbanisation, les capacités d'approvisionnement doivent augmenter et une nouvelle fonction apparaît : le **stockage**. Les Magasins Généraux d'Aubervilliers sont ainsi créés en 1866. La densité du réseau de communication et les vastes terrains disponibles, bien moins chers qu'à Paris, constituent des atouts incontestables pour l'installation de telles activités.

Pendant l'Entre-deux-Guerres, la création en 1919 de l'aéroport du Bourget, premier aéroport civil de Paris, et la mise à **grand gabarit du canal de l'Ourcq** en 1929 renforcent la **spécificité industrielle du territoire du SAGE**. Le canal accueille dorénavant des bateaux de tonnage plus important en provenance de la Seine et le trafic fluvial connaît alors une forte croissance. Des zones portuaires sont créées à Pantin, Bondy et aux Pavillons-sous-Bois ; tandis que de grandes zones d'activités économiques se multiplient autour du Bourget. De nombreuses entreprises de construction adaptées aux convois de marchandises lourdes, des industries métallurgiques et chimiques choisissent alors de s'implanter sur ce territoire, profitant ainsi des grandes infrastructures de transport et de la proximité de la capitale. C'est à cette époque par exemple que sont créés les Grands Moulins de Pantin en 1920 ou l'usine Kodak de Sevran en 1925. La métallurgie connaît une forte expansion en banlieue parisienne dans les années 1920-1930, notamment à Saint-Denis et Saint-Ouen, avec l'automobile comme industrie phare.

Sur ce territoire qui accueille les activités considérées comme gênantes à Paris, **l'eau constitue un réel facteur d'attractivité économique, jouant un rôle significatif dans l'essor industriel**. Le développement de l'industrie lourde et des fonctions de stockage, organisées autour des voies d'eau et du chemin de fer, a contribué à la **spécificité économique du territoire du SAGE** et à la **structuration de l'espace urbain de première et deuxième couronnes**.

Une urbanisation et une croissance démographique déjà soutenues

Cette industrialisation du territoire s'accompagne, pendant la période de l'Entre-deux-Guerres, d'une **densification des faubourgs et de la banlieue parisienne**. Les premières manifestations de périurbanisation apparaissent dès cette époque, le long des axes ferroviaires et des grandes voies routières avec la formation de **nappes pavillonnaires** en pleine zone rurale et sur les coteaux et les buttes au détriment des forêts de Bondy et de Montmorency, des terres agricoles et des vergers. C'est durant les années 1920 et 1930 que le grand mouvement urbain que constitue la création de lotissements populaires atteint son apogée. Ces derniers constituent aujourd'hui encore l'une des principales caractéristiques du territoire de deuxième couronne. C'est également l'époque de la construction des **cités jardins** à Drancy, aux Lilas, à Bagnolet, à Stains et au Pré-Saint-Gervais. Ces quartiers très homogènes s'organisent sur une trame de rues régulières, avec des pavillons avec jardins groupés par deux, quatre ou six, des maisons individuelles ou encore des petits immeubles collectifs. Les habitants vont pour l'essentiel travailler quotidiennement à Paris.

Quelques exemples permettent de bien illustrer cette dynamique. Comptant à peine 800 habitants au début des années 1920, Epinay-sur-Seine en compte 2000 en 1926 et 6000 en 1936. Il en va de même à Sevrans qui passe de 2700 habitants en 1921 à 10 000 habitants dix ans plus tard. Dès 1906, les lotissements se multiplient et attirent une population ouvrière de plus en plus nombreuse. Le Sud de la commune, les quartiers de la mairie et de Pont-Blanc sont livrés aux lotisseurs qui découpent en parcelles les anciens espaces ruraux. Des cabanes, des abris et des pavillons pullulent. La crise urbaine entraîne le mécontentement des « mal lotis » pour lesquels le rêve laisse place à la désillusion. Sevrans, lieu de contact entre la poussée urbaine, industrielle et la vie rurale, s'aggrave alors à la « banlieue rouge ». A La Courneuve, la **croissance démographique est très forte dès le début du XX^{ème} siècle**. Cette commune passe ainsi de 2000 habitants en 1900 à 10 000 habitants en 1926 et compte environ 16 000 habitants dans les années 1930 et 1940. Pour loger une partie de cet afflux de migrants attirés par le développement industriel de la région, trois immeubles d'Habitations à bon marché (HBM) sont construits en 1920.

Tremblay-en-France, pourtant plus éloigné du centre parisien, n'échappe pas au mouvement. Dans la seconde moitié des années 1920, trois lotissements importants sont ouverts sur la commune. À l'emplacement des Cottages se trouvait une vaste plaine cultivée tandis que la forêt recouvrait le Bois-Saint-Denis et le domaine du Vert-Galant. Il n'existe **aucune viabilité, pas d'eau, pas d'éclairage**, pas de commerce, pas d'école, aucun transport. Le coût peu élevé des terrains et les dispositions législatives votées alors permettent d'obtenir des prêts relativement avantageux. Une population composée pour l'essentiel d'ouvriers et d'employés s'installe sur ces lotissements, quintuplant le nombre des habitants de la commune. En 1921, 842 Tremblaysiens occupent le Vieux bourg ; en 1931, la commune compte 4835 personnes. Chacun doit pourvoir par ses propres moyens à la résorption de ses ordures, à l'évacuation dans des puisards de ses eaux usées et de ses latrines. L'hiver, la rue en terre, sans caniveau, se défonce, se creuse de profondes ornières, devient un champ de boue. Sur les plateaux imperméables, l'eau reflue par tous les orifices, y compris celui des latrines. Les vieux lotis tremblaysiens se souviennent de cloaques pestilentiels, des mouches et des rats.

Ainsi **dans ces nouveaux quartiers, les réseaux d'eau potable et d'assainissement sont encore modestes et les conditions d'hygiène et de salubrité publique sont très préoccupantes**. Dans les années 30, si on ne déplore plus de grandes épidémies comme au XIX^{ème} siècle, qui a connu plusieurs épisodes de choléra provoquant la mort de milliers d'habitants, les mauvais écoulements des eaux pluviales et usées et les nuisances qui s'ensuivent sont en revanche de plus en plus dénoncées par les populations locales.

Dans cette dynamique générale d'urbanisation, d'industrialisation et d'intensification agricole, liée à la proximité et au développement de Paris, **des espaces de respiration persistent** cependant, échappant aux différentes pressions qui s'exercent sur le territoire. Les communes autour de la **forêt de Montmorency** parviennent ainsi à préserver leur cadre de vie, même si leur population augmente, dans des proportions toutefois modérées. De même, les **villages agricoles** de la Plaine de France voient leur population croître très modérément au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle et conservent un fonctionnement rural.

B. Des milieux naturels qui souffrent

Malgré la persistance d'espaces relativement préservés, **l'eau et les milieux naturels** présents sur le territoire du SAGE sont donc soumis à de **fortes pressions** du fait des dynamiques d'intensification agricole, d'industrialisation et d'urbanisation à l'œuvre tout au long du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle.

Un espace de respiration pour les citadins

Des demeures et loisirs bourgeois...

Au-delà des territoires « laborieux », destinés à la production agricole ou industrielle, le territoire du SAGE comporte **des espaces relativement préservés**, offrant des lieux de respiration pour les

citadins. Sans être aussi attractifs que les bords de Marne ou les bords de Seine en aval de Paris, des espaces de villégiature et de détente sont présents sur le territoire.

Au XIX^{ème} siècle, de prestigieuses propriétés sont bâties au bord de l'eau pour l'agrément des bourgeois parisiens. Ces demeures sont entourées de jardins d'agrément dans la composition desquels l'eau joue un rôle essentiel : parc du château d'Arnouville dont les fontaines sont alimentées par le Petit Rosne, petit château de Garges-les-Gonesse à côté du Croult dont le parc recrée un « tableau champêtre » avec une vaste prairie arrosée par la rivière, parcs des domaines de Miraville et Giraudon à Sarcelles dont les « eaux vives » du Petit Rosne y sont agrémentées d'un pont, d'une cascade, d'un pavillon rustique ... **C'est donc bien au bord du Croult et du Petit Rosne qu'ont été créées les plus prestigieuses maisons** de cette région. Dès la fin du siècle, avec le développement des chemins de fer qui rend accessible des destinations de villégiature plus prestigieuses et les nombreuses épidémies qui touchent la contrée, ces propriétés sont progressivement abandonnées.

La **ville d'Enghien-les-Bains** constitue un **espace de respiration majeur** sur le territoire du SAGE, du fait notamment de la présence d'un lac, aménagé dès le Moyen-Âge sur un terrain marécageux où affleurait la nappe superficielle. Au début du XIX^{ème} siècle, la ville suscite un intérêt fort suite à la découverte d'un gisement d'eau sulfurée dans la nappe des calcaires de Saint-Ouen dont les propriétés thérapeutiques sont nombreuses. Si les vertus thérapeutiques des eaux sulfureuses sont découvertes dès 1766, c'est la guérison de la jambe du roi Louis XVIII en 1823 qui permet d'asseoir la réputation de la toute jeune **station thermale**. Enghien-les-Bains devient un lieu de cure, parmi les plus modernes d'Europe, où la bourgeoisie parisienne vient se divertir : promenade sur les berges du lac, canotage, concerts, bals, feux d'artifices... Sous le Second Empire, l'essor se poursuit et les fêtes sont permanentes. De luxueuses demeures sont construites au bord du lac. Le **casino** est édifié en 1901 et Enghien-les-Bains tire pleinement profit de la Belle Époque, de nombreuses **fêtes et compétitions** se déroulant sur le lac. Après la Première Guerre mondiale, les temps sont plus difficiles, du fait notamment de l'interdiction des jeux de hasard dans un rayon de 100 kilomètres autour de Paris, interdiction assouplie en 1931 ce qui permet un nouvel essor pour la station thermale et son casino jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

... aux loisirs et habitations populaires

Les bourgeois et riches Parisiens ne sont pas les seuls à profiter de l'eau pour leur agrément ou leurs loisirs. Les lois sociales du début du XX^{ème} siècle permettent ainsi le développement des **loisirs populaires au bord du Petit Rosne et du Croult**. La Place des Fêtes de Sarcelles, toujours baignée par le Petit Rosne et agrémentée de peupliers, est l'endroit de toutes les festivités. Ouvriers et employés parisiens sont de plus en plus nombreux à acheter des terrains à la campagne. Des **guinguettes** s'installent ainsi autour de l'étang du Haut-du-Roi à Sarcelles. De nombreux parisiens y viennent le dimanche par le train pour **pêcher, se restaurer, danser**, etc. pratiques encouragées par les lois sur le repos dominical puis la semaine de 40 heures et les congés payés. Le début du XX^{ème} siècle correspond aussi à une période d'affirmation de la baignade dans les rivières comme pratique de loisir. En 1939, la commune de Garges-lès-Gonesse s'interroge sur les possibilités d'aménagement d'une **baignade publique sur le Croult** ou dans d'anciennes cressonnières du Petit Rosne. Les services départementaux d'hygiène désapprouvent cette démarche à cause du caractère pollué des cours d'eau.

Des zones humides malmenées

Avec la disparition de l'élevage et l'intensification des systèmes d'exploitation, les prairies humides encore bien présentes au début du XX^{ème} siècle se font plus rares à la sortie de la Seconde Guerre mondiale : les anciennes terres de pâture pour l'élevage ovin ne sont déjà qu'un souvenir, reconverties en cultures grâce au drainage. L'urbanisation et l'industrialisation sont aussi à l'origine d'une **pression très forte sur les zones humides qui sont le plus souvent comblées ou drainées avant d'être artificialisées et construites**.

En revanche, quelques petites zones humides subsistent encore de manière éparse. Les mares, par exemple, sont très présentes aux abords des villages, dans les corps de ferme. Le plus souvent créées par l'homme, elles assurent des fonctions diverses : abreuvoir, lavoir, artisanat, etc.

Des rivières qui débordent

Les rivières sur le territoire du SAGE sont sujettes à des débordements, plus ou moins fréquents. Il s'agit essentiellement de **phénomènes de ruissellement**, plus que de crues. Dans la vallée du Petit Rosne, au XIX^{ème} siècle, l'imperméabilisation croissante des sols et l'impossibilité pour la rivière de déborder ailleurs que dans la ville (étant donné que les marais et prairies inondables ont été bâtis) provoquent ainsi une **série d'inondations** ravageuses. Les journaux de la fin du XIX^{ème} siècle font référence à deux années particulièrement catastrophiques, 1816 et 1844. En 1926, également, suite à une pluie qui s'est abattue sur la vallée, on relève d'importants dégâts, avec 1000 habitants sinistrés, une submersion du centre de Sarcelles, la destruction d'une grande partie des récoltes du Pays de France et la noyade de nombreuses têtes de bétail. Plus tard au milieu du XX^{ème} siècle, d'autres inondations sont aussi signalées en 1940 et 1947.

La Vieille Mer, dans la large plaine de Saint-Denis, est aussi connue pour de nombreux débordements, souvent dans des terrains urbanisés depuis peu, à l'image des terrains de la Mutualité – Quartier bâti sur des zones marécageuses, situées sur des zones d'expansion de crue voire sur des points bas.

Cependant pendant toute cette période, ces inondations ne vont pas mobiliser particulièrement les pouvoirs publics. **La question de la lutte contre le ruissellement n'est pas encore à l'ordre du jour**, occultée par les enjeux liés à la forte dégradation de la qualité de l'eau.

La qualité de l'eau, grande perdante du développement industriel et urbain

Les difficultés de l'approvisionnement en eau potable

Si les quantités d'eau consommées sont très faibles au début du XIX^{ème} siècle du fait de besoins réduits, l'accès à l'eau constitue bien un enjeu majeur pour assurer l'alimentation en eau potable pour les besoins vitaux mais aussi pour les fonctions domestiques. Les villages sont ainsi souvent implantés en bord de rivière, comme le prouve la trame urbaine le long du Croult et du Petit Rosne notamment. Les habitants peuvent alors puiser directement dans la rivière. Les communes sont aussi dotées de fontaines, souvent publiques, alimentées soit par les eaux de la rivière soit par des sources. A Arnouville, la fontaine sur la place centrale du village est alimentée par les eaux du Petit Rosne tandis que celle située à proximité du Croult est alimentée par une source. Au contraire, Villiers-le-Bel est une commune confrontée au manque d'eau car elle n'est pas traversée par une rivière et les sources présentes sur son territoire sont éloignées du village et d'un débit faible et irrégulier. Des puits peuvent aussi être creusés pour aller chercher de l'eau dans des nappes plus ou moins profondes, avec de nombreuses difficultés pour obtenir une eau de bonne qualité et pour assurer l'entretien de ces ouvrages. Des sources sont aussi présentes sur le territoire, notamment sur les communes du Pré-Saint-Gervais et des Lilas qui alimentent Paris pendant plusieurs siècles, mais aussi dans la vallée de Montmorency.

La quantité d'eau et son acheminement ne sont pas les seuls problèmes rencontrés pour l'approvisionnement en eau potable. La qualité de l'eau devient un enjeu de plus en plus prégnant. La dégradation de la qualité des eaux du Croult au cours du XIX^{ème} siècle est en effet manifeste : à la base de l'approvisionnement en eau potable au début du siècle, elles ne sont plus considérées comme propres à la consommation à la fin du siècle...

Une dégradation manifeste de la qualité de l'eau sous la pression du développement industriel et urbain du XIX^{ème} siècle

La pollution des cours d'eau sur le territoire est déjà manifeste au XIX^{ème} siècle. Une étude menée par un ingénieur en 1874 décrit ainsi la **forte altération des cours d'eau** et ses conséquences. Il relate ainsi une pollution du Croult par une féculerie ayant rejeté ses effluents dans la rivière et provoqué un dépérissement de toutes les cressonnières situées en aval à Gonesse. Plus grave, un ouvrier de Stains tombe dans le Rouillon en 1860, réussit à en sortir mais succombe quelques heures plus tard. L'analyse chimique menée à cette époque atteste la

présence d'une quantité notable de matières organiques. La description de l'aspect du Croult n'est pas plus réjouissante : « *couvert d'écumes blanches persistantes ; l'eau blanchâtre avait un goût de vase prononcé et une odeur repoussante, la vase était noire* ».

Le lien avec les industries installées en bord de cours d'eau et leurs rejets est établi. Le ru de Montfort est ainsi pollué par les eaux chargées de matières putrescibles rejetées par une cartonnerie et une boyauderie. Pour remédier à cette situation, cet ingénieur propose d'arrêter la fermentation putride des eaux industrielles dans des fosses de décantation pour plutôt les répandre sur un terrain préalablement drainé. Il teste cette méthode sur la féculerie du Croult et il en résulte une nette amélioration de la qualité de la rivière. Toutefois, parmi les autres industries implantées sur la rivière, seule une sucrerie suivra cet exemple.

Les pollutions industrielles ne sont pas, ou plus, les seules responsables de la dégradation des cours d'eau. A la fin du XIX^{ème} siècle, la pollution du Petit Rosne est ainsi considérée comme une « œuvre collective », le cours d'eau reçoit en effet, en l'absence de tout système d'égout, les eaux résiduaires des communes riveraines, les eaux ménagères, les latrines, etc.

En effet, si l'enjeu de l'assainissement n'est pas nouveau, il prend une ampleur tout autre avec l'essor démographique. Pour faire face à cette question, la ville de Paris a acquis dès les années 1810 trente hectares à Bondy pour y cantonner un dépotoir municipal destiné aux vidanges des parisiens. Mais cette « voirie », implantée initialement sur une zone agricole peu peuplée, devient source de tensions dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle alors que la population de Bondy a été multipliée par cinq. Les émanations fétides et les vagues d'infections provoquées par l'accumulation et la stagnation d'immondices se font ressentir dans de nombreuses communes alentours, aboutissant à la création d'un « Comité de résistance » en 1881 pour protester contre l'impression que la ville de Paris veille à son bien-être au détriment de celui des communes de banlieue. De plus, la rentabilité financière de la voirie de Bondy s'effrite avec la mise en place du tout-à-l'égout et elle disparaît en 1900 à la faveur d'un incendie. Parallèlement, les dépotoirs privés se multiplient et soulèvent les mêmes protestations.

Des contestations locales pour assurer la pérennité des fonctions traditionnelles des rivières

La dégradation de la qualité de l'eau et l'altération des rivières ne laissent pas indifférents. Riverains, propriétaires de maisons de campagne mais aussi professionnels de la rivière ne manquent pas de se faire entendre, auprès des autorités communales notamment, pour protester contre les établissements dégradant les eaux. De nombreuses déclarations sont enregistrées sur les registres d'enquêtes, dès la fin du XIX^{ème} siècle, ainsi que des plaintes à propos de la dégradation de la qualité des cours d'eau, ce qui témoigne d'un réel attachement des populations locales. Au-delà de l'intérêt intrinsèque pour les rivières, il s'agit bien de défendre et préserver les usages traditionnels de la rivière, usages qui peuvent aussi avoir une valeur économique : meuniers, maraîchers, cressonniers, blanchisseurs sont parmi les plus actifs dans ces plaintes. Ce mouvement se prolonge jusqu'au XX^{ème} siècle avec un « groupe de ménagères » de Sarcelles qui proteste en 1937 contre les rejets industriels les empêchant de se servir de l'eau du Petit Rosne pour leur « soins de ménage ».

Le développement industriel est cependant considéré du plus haut intérêt, limitant les interventions de l'administration à des prescriptions techniques auprès des industriels. Les contestations locales sont plutôt perçues comme relevant de la volonté de maintenir des usages anciens qui paraissent contradictoires avec la modernisation en cours.

Les dynamiques à l'œuvre sur le territoire du SAGE sont caractéristiques de cette fin du XIX^{ème}, bien décrite par l'historien des techniques André Guillaume. « *Limitée en quantité, l'eau courante doit pourtant desservir les secteurs clés de l'économie : l'agriculture, force de la nation, l'industrie naissante, soucieuse de rentabiliser la force de l'eau et de la vapeur, le commerce qui ne peut s'étendre sans un réseau hydraulique de grande envergure. En un mot, l'eau est devenue la pièce maîtresse du développement et son devenir est entre les mains des ingénieurs de Ponts et Chaussées, ces dompteurs de la nature, qui sont capables de réduire à coups de mesures et de contrôles les marais les plus infects, les torrents les plus impétueux. (...) L'eau n'est pas seulement un élément nécessaire à la vie, mais la base de l'économie capitaliste.* »

Une mobilisation des acteurs publics pour l'amélioration de la qualité de l'eau à partir des années 1920

Les acteurs publics prennent toutefois progressivement conscience du problème suscité par la très forte dégradation de la qualité de l'eau, d'abord en termes d'impacts sur la salubrité publique et l'hygiène.

En matière d'assainissement, la mobilisation des acteurs se fait d'abord à l'échelle de l'**agglomération parisienne**. A la fin des années 1920, le projet d'assainissement de l'agglomération parisienne, circonscrit à ses débuts (dans les années 1880) au seul département de la Seine, devient une véritable entreprise interdépartementale (entre les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise). Si cette convergence Paris/banlieues est politique, elle se plie à une réalité plus terre-à-terre, celle de l'absence de frontières administratives pour la pollution, les débordements d'eaux usées, les nuisances des vidanges et les vagues d'épidémies. C'est ainsi qu'en 1910, la grande inondation de Paris et sa banlieue confirme la nécessité d'un plan interdépartemental de gestion de l'eau dans l'agglomération parisienne. Un programme d'assainissement est ainsi adopté en 1911, ouvrant la perspective d'une réelle coopération entre les départements de Seine et de Seine-et-Oise. En plus des champs d'épandage existants, il prévoit l'épuration des eaux dans les stations de Mont-Mesly à Créteil et d'Achères. La Première Guerre mondiale interrompt cependant la réalisation du projet. Un nouveau programme est présenté en 1922 pour s'adapter aux évolutions, notamment démographiques et techniques. Il affirme le choix d'un site unique d'épuration sur la commune d'Achères. Les années 1920 et 1930 sont ensuite marquées par la volonté de rompre avec l'existence de deux systèmes d'épuration qui morcellent l'agglomération parisienne : celui performant de la capitale et celui chancelant de la Seine banlieue. **En 1929, un programme technique complet de l'assainissement de l'agglomération parisienne est voté.** S'inspirant des différents schémas élaborés depuis les années 1880, sa conception technique repose sur trois principes : la concentration de l'épuration des eaux en un lieu unique, Achères, l'écoulement gravitaire du réseau jusqu'à la station et le contournement de Paris par les nouveaux ouvrages de collecte. Ce plan distingue les zones en séparatif et celles en unitaire. Une charte interdépartementale de l'assainissement est adoptée en 1933, suite à une modification de la loi autorisant la ville de Paris à adhérer à des syndicats de communes. Celle-ci ne crée pas une institution interdépartementale à proprement parler mais aménage par voie contractuelle les rapports techniques et financiers des deux départements intéressés en matière d'assainissement.

En parallèle, la période de l'**Entre-deux-Guerres** correspond également à une **mobilisation des acteurs locaux** en faveur d'une amélioration de l'assainissement. L'**hygiène et la salubrité publique** sont là encore des motivations très fortes. C'est autour du **lac d'Enghien** que la mobilisation est la plus précoce. Un arrêté du Préfet de Seine-et-Oise crée en 1929 le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (**SIARE**) qui compte à l'origine douze communes. Celui-ci a pour objectif de gérer la pollution du lac d'Enghien, devenu un cloaque récupérant toutes les eaux de pluie et les eaux usées de la vallée de Montmorency. Le programme de travaux prévoit l'assainissement de la région, le curage du lac, l'établissement de trois bassins de décantation en amont et l'augmentation du débit du déversoir du lac en aval. Il s'agit bien de **créer un réseau d'égout unitaire afin d'évacuer le plus rapidement possible les eaux hors du territoire**. Le statut de station thermale et ville d'agrément d'Enghien-les-Bains n'est sans doute pas étranger à cette mobilisation précoce afin de préserver un lac support de nombreuses activités d'agrément.

En matière de **gestion des rivières**, les pouvoirs publics vont pousser pendant plusieurs décennies à la création d'une association syndicale pour gérer **le curage sur le Croult et le Petit Rosne**. Ces rivières font en effet l'objet d'une gestion collective afin d'assurer la pérennité des usages, assurée historiquement par les meuniers et les habitants. Elles sont ainsi régulièrement curées pour retirer tout ce qui entrave l'écoulement des eaux (herbes, arbustes, vases, détritiques, etc.), opérations qui mobilisent une main-d'œuvre nombreuse et se terminent souvent par une fête villageoise. Or au cours du XIX^{ème} siècle, alors même que la nécessité du curage se fait de plus en plus pressante en lien avec la montée des préoccupations hygiénistes, cette gestion collective, devient défaillante et les plaintes sur l'absence de curage ou sa mauvaise exécution se multiplient, sur fond de discorde sur la répartition des responsabilités entre meuniers et riverains.

Face à l'échec de mise en place d'une association syndicale, une Commission exécutive est finalement établie par voie administrative en 1897. Elle fonctionne tant bien que mal jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Dans les **premières décennies du XX^{ème} siècle**, sur le Croult et le Petit Rosne, se diffuse aussi l'idée que les **rivières** peuvent assurer des **fonctions utilitaires**, et notamment celle d'évacuer les eaux usées en se transformant en **égout**, sous l'influence des projets d'assainissement des ingénieurs des Ponts et Chaussées du département de la Seine-et-Oise. A leur initiative est créé en 1932 le Syndicat Intercommunal d'études « pour l'assainissement des vallées du Croult, du Petit Rosne et de leurs affluents et la création éventuelle d'un réseau d'égouts ». Une dizaine de communes adhèrent à ce syndicat qui réalisera toutefois peu de travaux faute de moyens.

La dégradation de la qualité de l'eau mobilise également sur la question de **l'alimentation en eau potable** qui suscite des **inquiétudes** et constitue une des premières motivations pour les acteurs locaux de s'unir. A la fin du XIX^{ème} siècle, la crainte des épidémies a favorisé la création des réseaux d'eau potable en région parisienne. De nombreuses communes signent ainsi un contrat avec une compagnie privée, la Compagnie Générale des Eaux, pour établir un service d'eau, s'occupant de capter les eaux, de les acheminer sur des distances plus ou moins longues et de gérer les relations avec les usagers. Pour remédier à l'insalubrité des eaux distribuées, le traitement de l'eau se développe contre une taxe payée par les usagers. Ainsi des filtres sur sable sont installés en 1912 à l'usine de Méry-sur-Oise qui alimente une partie du territoire du SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer. Après les années 1930, la tendance est à la fermeture des bornes fontaines pour privilégier le raccordement des logements, démarche qui ne sera achevée que dans les années 1970. Cependant dès la fin du XIX^{ème} siècle, les communes, qui ne sont pas satisfaites du service rendu par la Compagnie Générale des Eaux à laquelle on reproche de fournir une eau chère et de mauvaise qualité, décident de s'unir pour peser plus fortement face à la compagnie. En 1922, elles créent le Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les eaux (qui deviendra le SEDIF en 1988), associant 138 communes. Les relations avec la CGE sont redéfinies, les contrats revus, la qualité de l'eau distribuée s'améliore, à la grande satisfaction des maires qui constatent les effets positifs d'une action dépassant les limites communales.

2 De l'après-guerre à la fin des années 1980 : un développement massif du territoire au détriment des milieux naturels

La longue période allant de la fin des années 1940 à la fin des années 1980 n'est pas uniforme et connaît des évolutions contrastées : l'effervescence liée à la reconstruction d'après-guerre puis l'euphorie des Trente Glorieuses sont bien éloignées des années de ralentissement économique des années 1970 et 1980. Pourtant, du point de vue de l'eau et des milieux aquatiques, cette période constitue avant tout une époque où ceux-ci sont malmenés, pollués, rejetés, même si quelques germes de changement apparaissent timidement à partir des années 1970.

A. Une mutation rapide des territoires

La France en marche vers sa modernisation

L'après-guerre : un projet national de reconstruction et de modernisation sur fond de croissance économique, ...

La fin de la Seconde Guerre mondiale augure une **période d'intenses transformations**, portées d'abord par la **Reconstruction** puis par l'essor économique des **Trente Glorieuses**. La fin des années 1940 et les années 1950 sont consacrées à la remise à niveau de la France après les destructions de la guerre, avec l'aide décisive du Plan Marshall. Le Plan Monnet mis en œuvre à la sortie de la guerre est confronté à trois impératifs : renouveler et améliorer les équipements, répondre à une demande accrue de biens de consommation et reconstruire les immeubles détruits.

En 1960, l'économie française apparaît clairement engagée dans un **régime de croissance soutenue** : la France passe d'une situation de pénurie à une relative abondance. Les forces sociales, politiques et économiques se mobilisent dans un **projet de développement** du pays, soucieux d'oublier la guerre. Le développement technologique dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, la remise à niveau des infrastructures nécessaires aux transports et aux échanges structurent des corps d'ingénieurs qui, au sein d'un **État modernisateur**, élaborent et mettent en œuvre des grands projets d'intérêt général.

Paris et son agglomération constituent le pôle politique, urbain et économique majeur du développement du pays. L'exode rural et l'immigration lui « profitent » en premier lieu. La population urbaine croît rapidement et corrélativement les besoins en infrastructures (construction de logements mais également de réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement ainsi que d'infrastructures de transport de premier plan comme l'autoroute A1 par exemple). Le **1^{er} Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU)** de la région parisienne (1965) témoigne de cette dynamique. Il prévoit notamment la **création de 5 villes nouvelles** autour de Paris, afin de « *mettre de l'ordre dans ce bordel de la région parisienne* » selon les termes du Général de Gaulle à Paul Delouvrier, alors Délégué général au District de Paris.

La modernisation du pays passe aussi par une profonde transformation de son agriculture : l'agriculture à petite échelle où le modèle de la polyculture élevage est prédominant cède le pas à une agriculture intensive, intégrée aux dynamiques des marchés européens et mondiaux. L'Ile-de-France se caractérise par une spécialisation de plus en plus forte sur les céréales et les grandes cultures, à l'image de la Plaine de France.

... planifié par un État centralisateur

Cette modernisation nationale s'inscrit dans une **politique générale de planification de l'aménagement du territoire et du développement économique** pensée et portée par l'État, au travers des différents plans quinquennaux mis en place par le **Commissariat Général au Plan**. Dans ce contexte économique, les principes originels de la planification prennent de l'ampleur. Il ne s'agit plus uniquement d'orienter la production vers des secteurs prioritaires, via des nationalisations massives, mais d'assurer les meilleures conditions possibles au développement économique et social de la Nation.

Les années de crise suite au choc pétrolier

La frénésie de modernisation et d'aménagement du territoire connaît toutefois un **ralentissement assez net suite au choc pétrolier** de 1973 et à la **crise économique** qui s'en est suivie. Les chantiers entamés se poursuivent mais le rythme est moins soutenu, les investissements moins nombreux et moins ambitieux. L'industrie connaît une crise sans précédent, du fait notamment d'une concurrence internationale accrue et d'une évolution des besoins et des contraintes. Les années 1970 et 1980 s'ancrent donc dans une dynamique différente. Il s'agit désormais de gérer les transformations très rapides des dernières décennies, avec tous leurs excès et inconvénients qui apparaissent au fur et à mesure dans un contexte où le plein emploi cède la place au chômage de masse.

Un territoire profondément transformé

Le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est particulièrement marqué par ces **transformations massives, notamment du fait de sa proximité immédiate avec Paris**. Les communes limitrophes de la capitale, déjà largement urbanisées, se densifient et se renouvellent avec de nouvelles formes d'habitat, tandis que le **front d'urbanisation progresse vers le nord-est**. Ce front avance, au fur et à mesure des arrivées de populations nouvelles et de la construction d'infrastructures de transports (autoroutes notamment).

En 1968, le territoire compte près d'1,4 million d'habitants. Ils sont plus d'1,5 million en 1982. Près de **150 000 habitants se sont installés en quinze ans**, soit une augmentation de la population de 11% et une augmentation de 10 000 habitants par an. La croissance est encore plus forte sur la période 1968-1975, avec 18 000 habitants supplémentaires chaque année. Allant de pair avec cet essor démographique, la densité moyenne augmente de 9% entre 1968 et 1982, passant de 3 200 à 3 600 habitants au kilomètre carré.

Les données démographiques à l'échelle de l'ensemble du territoire masquent les **écarts importants entre communes**, certaines connaissant une véritable explosion démographique après la guerre. Ainsi, la population de Bobigny double entre 1946 et 1962, passant de 17 000 à 37 000 habitants suite au profond remaniement du centre-ville ancien (construction d'un grand ensemble de barres et de tours) et à son nouveau statut de préfecture obtenu lors de la création des départements de petite couronne en 1964.

Un développement urbain à toute vitesse : loger à tout prix

La crise du logement est le problème n°1 en France dans les années 1950, en particulier en région parisienne. Les destructions de la guerre, le baby-boom, l'amplification de l'exode rural, la multiplication des immigrations de travail sont autant de facteurs qui ont contribué à la pénurie de logements. Le manque de confort est aussi déploré : en 1954, neuf logements sur dix n'ont pas de salle de bain, sept logements sur dix ne disposent pas de WC intérieurs, quatre logements sur dix n'ont pas l'eau courante.

Un habitat de fortune se crée dans des jardins, des parcelles de lotissements ou des champs à l'abandon. S'il s'agit parfois de petits noyaux épars, **deux grands bidonvilles se forment au bord du Croult, sur des terrains marécageux et très régulièrement inondés, les Doucettes et les Pieds Humides** (secteur jadis appelé « Marais ») à Garges-lès-Gonesse, dans lesquels vivent 200 personnes en 1954 et plus de 1 000 personnes en 1970. La construction des grands ensembles *Les*

Doucettes et *La Muette* permet de reloger une partie des habitants des deux bidonvilles à partir de 1970. De même, le bidonville de la Campa abrite jusqu'à 6000 personnes entre 1957 et 1971 sur l'emplacement de l'actuel Parc de la Courneuve, avant d'être en parties relogées dans la toute nouvelle « Cité des 4000 ».

Avec la médiatisation croissante du **problème des « mal logés »** (appel de l'abbé Pierre en 1954), l'État prend d'importantes mesures en faveur de la construction de logements en mettant en œuvre de vastes programmes d'habitat social et en développant l'industrialisation des procédés de construction. Les chantiers se multiplient, édifiant en un temps record des grands ensembles.

Le **modèle des grands ensembles** permet non seulement de construire vite et à bas prix, mais aussi de moderniser l'habitat. Il s'inspire des théories des architectes du Mouvement moderne, en particulier de Le Corbusier, pour supprimer les taudis insalubres et les lotissements défectueux qui ont pullulé en région parisienne et auxquels sont attribués de nombreux maux. L'eau courante et les WC et salles de bain sont la règle dans les nouveaux logements, puis s'imposent petit à petit dans les anciennes habitations.

De très nombreuses communes sur le territoire du SAGE participent à cet effort de construction de logements, du fait de leur proximité avec Paris et de la disponibilité de terrains peu chers. La cité des 4000 à La Courneuve, la ZAC des Beaudottes à Sevran, la cité des Courtilières à Pantin ne sont que quelques-uns de ces grands ensembles construits entre les années 1950 et 1970. Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel possèdent encore de nombreux champs qui peuvent être reconvertis en terrains à bâtir : 32 000 logements y sont édifiés dans des grands ensembles entre les années 1950 et 1980, soit quatre fois plus que le nombre de logements existants.

Cette urgence dans la construction se fait souvent **au détriment d'une planification d'ensemble**, comme l'illustre le cas de Sarcelles. Dans cette commune, en 1955, une trentaine d'habitations sont bâties par un promoteur privé sur un terrain proche du village, sans aucun équipement ni voirie. Les premiers habitants, fonctionnaires bien placés, s'insurgent et le Ministère de la Construction cherche à élargir l'opération pour rentabiliser le prix de la voirie. La Caisse des dépôts et Consignations entre en scène, et trouvant dans le voisinage de nombreux terrains disponibles, construit d'abord un quartier nouveau auquel elle ajoute successivement plusieurs autres quartiers. A l'origine, il n'y a donc ni conception ni plan d'ensemble. *L'Atlas et géographie de Paris et de la région d'Ile-de-France* paru en 1977 indique que c'est seulement peu à peu qu'on décide de donner à cet agrégat la forme d'une « ville » et d'y implanter successivement des centres commerciaux locaux pour chaque quartier, puis des équipements centraux. Les immeubles sous forme de barres et de tours permettent de dégager de la place pour installer de vastes espaces verts et faire entrer de la lumière dans les appartements. Cependant dans ces quartiers, les emplois sont rarissimes. Le grand centre commercial des Flanades n'ouvre qu'en 1972. Une gare permet aux actifs d'aller travailler à Paris mais la plupart des femmes sont désœuvrées. La « sarcellite » devient le mal typique de ces ghettos-dortoirs sans âme.

Pas de ville nouvelle mais un aéroport

Dans ce contexte d'urbanisation rapide et massive sans plan défini et pré-établi, le SDAU de 1965 tente de mettre un peu d'ordre. Il prévoit de mettre fin à l'urbanisation en « tache d'huile » en créant de nouveaux pôles urbains à 20-30 kilomètres de Paris : les villes nouvelles. Aucune n'est prévue sur le territoire de l'actuel SAGE, encadré par celle de Marne-la-Vallée au sud-est et celle de Cergy-Pontoise au nord-ouest.

A l'échelle de la région Ile-de-France, **certaines portions du territoire du SAGE sont relativement préservées de l'urbanisation dans le SDAU**, à l'instar de la région d'Enghien-les-Bains ou des terres agricoles de la Plaine de France. Sur ces zones, l'urbanisation se fait selon une logique classique de mitage des terres agricoles ou naturelles (forêt de Montmorency) et non d'un grand projet de développement urbain. Le SDAU de 1965 prévoit l'organisation du développement urbain sur une trame de voirie de même orientation que celle de la vallée de Montmorency, « *axe urbain le long duquel s'échelonnent, autour d'espaces plantés, des équipements publics et des groupes d'habitation de forte densité* ».

Cette **absence de ville nouvelle** ne signifie pas pour autant que le territoire n'a connu aucune transformation. La décision de construire **l'aéroport de Roissy**, formalisée dès 1964 par un arrêté interministériel, sur une large zone agricole du Pays de France entraîne une profonde modification dans la structuration des territoires alentours. Malgré les nombreuses contestations, tant à l'échelle locale que régionale, voire nationale, le projet est inauguré en 1974, porté par les arguments de développement économique et de progrès associés au transport aérien. L'aéroport fait peser de **lourdes contraintes d'aménagement sur les territoires alentours**, soumis au bruit des avions. Le SDAU de 1965 prévoit ainsi des zones de servitudes « *très vastes* », s'étendant d'ouest en est sur 25 kilomètres (d'Ecouen à Jully) et limitant le développement de la banlieue à proximité de l'aéroport, dans les régions d'Aulnay-sous-Bois, Sevran et Villepinte. Les communes de Goussainville et de Tremblay-en-France sont particulièrement concernées par ces contraintes de développement. Le parti pris affirmé est donc celui d'une préservation des terres agricoles de la Plaine de France ainsi qu'une limitation de la croissance de la banlieue aux abords immédiats de l'aéroport.

Au-delà de ces contraintes, la mise en service de l'aéroport correspond à la **création d'un pôle d'activités secondaires et tertiaires de premier plan**, renforcé par la proximité des nouvelles infrastructures de transports qui le desservent (autoroute A1, RER B). Le SDAU identifie ainsi le secteur du Bourget et du Blanc-Mesnil pour attirer ces activités.

Un maillage d'infrastructures qui se densifie

La transformation du territoire, tant par la construction massive de logements que par l'arrivée de l'aéroport de Roissy, se traduit aussi par un **développement des infrastructures de transport**. Les tronçons de l'autoroute **A1** desservant l'aéroport depuis le nord de la France puis Paris sont ainsi achevés au milieu des années 1960. L'autoroute **A3** est mise en service en 1969 pour la section Paris-Villemomble et en 1974 pour les sections reliant Rosny-sous-Bois au canal de l'Ourcq à Bondy et Bondy à l'autoroute A1 au niveau de Gonesse.

La « Francilienne » – ou rocade interdépartementale des villes nouvelles – est conçue pour relier les villes nouvelles entre elles et l'aéroport de Roissy. Sur le territoire du SAGE, sa construction a d'abord concerné le tronçon entre Roissy et Marne-la-Vallée et fut source d'installation d'équipements industriels nombreux, tandis que le tronçon jusqu'à Cergy-Pontoise n'a été mis en service que dans les années 1990-2000, limitant l'urbanisation.

La ligne Roissy-Rail est ouverte en 1976 pour desservir l'aéroport de Roissy à partir de la gare d'Aulnay-sous-Bois, par débranchement de la ligne Paris-Soissons. Cette ligne sera empruntée par le **RER B** à partir de 1983, assurant une liaison nord-sud avec Paris. En 1987, le RER D est mis en service, assurant le lien entre Villiers-le-Bel puis Goussainville et la gare du Nord à Paris.

Le territoire est donc desservi par des infrastructures de transports majeures, sur l'axe reliant Paris au Nord de la France et de l'Europe. Les emprises autoroutières et ferroviaires occupent de vastes espaces (à l'instar de la gare de triage du Bourget) qui constituent aussi des coupures dans l'urbanisation.

Les débuts de la désindustrialisation

Le territoire du SAGE est un haut lieu de l'industrie depuis le début du XIX^{ème} siècle. Mais, **dès les années 1960**, apparaissent de **nombreuses friches** liées au dépérissement progressif de la grande industrie. En outre, le **trafic fluvial sur les canaux chute** brutalement. De nombreuses entreprises utilisatrices de la voie d'eau lui préfèrent dorénavant les infrastructures routières (RN3). Les entreprises riveraines tournent ainsi progressivement le dos au canal, ne souhaitant plus y avoir recours. Le **ralentissement économique** des années 1970 et 1980 touche de plein fouet les activités industrielles et amplifie ce phénomène. La Plaine Saint-Denis, qui fut la plus grande zone industrielle d'Europe – marquée notamment par la présence d'une grande variété d'industries (métallurgie, machines-outils, arts graphiques entre autres) et de nombreux grands établissements, à commencer par l'usine à gaz du Landy – devient la plus grande friche industrielle du continent. Les gazomètres, structures hautes et sombres qui dessinaient pleinement un paysage laborieux, disparaissent à leur tour. A Sevran, la Poudrerie nationale ferme en 1973.

Cette désindustrialisation s'accompagne d'un chômage de masse, touchant prioritairement les ouvriers très nombreux sur le territoire.

Le seul territoire présentant une **dynamique positive** dans les années 1970 est celui de **l'aéroport de Roissy** autour duquel se développent des plates-formes logistiques et industrielles. Le transfert de l'usine PSA de quai de Javel Paris à Aulnay-sous-Bois en 1973 constitue sans doute l'implantation de l'un des derniers gros sites industriels sur le territoire, profitant du réseau d'infrastructures de transports. En parallèle, les **activités logistiques** se développent, profitant des nouvelles infrastructures autoroutières (A1, A3), de l'aéroport international Roissy-Charles-de-Gaulle et des vastes espaces disponibles de la plaine agricole.

Malgré ces quelques implantations industrielles, **les années 1970 - 1980 correspondent généralement à une désindustrialisation du territoire**, générant de nombreuses friches, qui ne seront réhabilitées et transformées qu'à partir des années 1990, pour accueillir des activités de services et des logements. Cette désindustrialisation se traduit par une moindre pression sur la ressource en eau, avec une **diminution des pompages industriels** avec comme conséquence une remontée significative du niveau des nappes. Celle-ci génère des inconvénients dans certains secteurs (inondations de caves et parkings, eaux parasites dans les réseaux d'assainissement).

L'agriculture : entre intensification et réduction des surfaces dédiées

L'agriculture sur le territoire du SAGE a connu elle aussi de très fortes évolutions entre la fin des années 1940 et la fin des années 1980. Celles-ci diffèrent selon les cultures et les localisations.

Le contexte d'après-guerre conduit la France à mettre en place, dans les années 1960, une **politique d'autosuffisance alimentaire** qui modifie considérablement les espaces ruraux français. Sous le double effet de la modernisation de l'agriculture, permise par la motorisation, et de l'organisation d'un appareil de développement, par les acteurs publics et les syndicats agricoles dans un contexte de co-gestion, qui doit contribuer à rattraper le « retard de revenu » agricole, les filières agricoles se spécialisent, en s'inscrivant dans un mouvement d'intensification.

Les plateaux agricoles de la plaine de France ont connu une dynamique typique du modèle agricole francilien encore à l'œuvre aujourd'hui. Sur ces terres aux conditions pédo-climatiques particulièrement avantageuses, **le poids de l'agglomération parisienne a joué un rôle structurant** dans l'évolution des activités agricoles. C'est en effet le centre parisien qui a permis de développer, par la **proximité des capitaux, la rapidité de la diffusion des informations et des méthodes**, une agriculture performante selon un modèle industriel qui prévaut encore aujourd'hui. Les grands plateaux agricoles franciliens sont ainsi les premiers à mettre en œuvre le **remembrement agricole** impulsé par la puissance publique dès les années 1940, organisant le territoire en **très grandes parcelles** adaptées aux procédés modernes de culture et entraînant un recalibrage des cours d'eau afin d'accroître l'emprise des terres cultivables et de permettre le raccordement des fossés de drainage. Jusqu'en 1950, on y cultive le blé, culture fondamentale, mais également, l'orge, l'avoine, la luzerne et la betterave, avec déjà des rendements remarquables, autour de 49 quintaux par hectare pour le blé en 1969 contre 36 à l'échelle française, et ce, grâce à une sélection sévère des semences et une soigneuse préparation des sols. A partir des années 1960, le maïs jusque-là absent se développe au détriment de l'avoine, de l'orge et de la luzerne, concomitamment à la mécanisation du territoire et la régression de l'élevage. La **motorisation** des exploitations permet à la fois d'améliorer la qualité de vie et d'augmenter les revenus rapidement, dans un contexte de prix des céréales élevé. Le contexte des années 1970 et 1980 – forte inflation, prêts bonifiés – accélère ce processus de motorisation auquel adhère massivement les professionnels agricoles du bassin parisien.

Si l'activité agricole en elle-même opère une vaste modernisation, elle n'en reste pas moins soumise à une autre influence de la capitale, à savoir la **pression foncière**. Les terres agricoles représentent en effet des opportunités considérables dans le cadre de la frénésie de construction à l'œuvre au sortir de la guerre. Les terrains agricoles sont donc progressivement grignotés par les grands ensembles, lotissements et autres zones dédiées au logement et à la production.

Les **cultures spécialisées**, encore bien présentes sur le territoire avant la Seconde Guerre mondiale, tendent à disparaître progressivement au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Il en va ainsi des cultures fruitières sur les coteaux : les célèbres vergers de Montmorency, Grosly

mais également ceux de Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Saint-Brice-sous-Forêt et Villiers-le-Bel, qui occupaient une place prépondérante dans les communes de la « petite Normandie » sont en voie de disparition dans les années 1960. De même, les **cultures florales** qui ont connu leur apogée sur le territoire dans les années 1970-1980 – Gonesse est alors surnommée « la petite Hollande » et l'on va y voir fleurir les tulipes – déclinent ensuite rapidement, essentiellement sous la pression de l'urbanisation.

Ce phénomène est aussi nettement observable sur le **maraîchage**. Les opérations d'aménagement urbain lancées dans les années 1960 sont fatales aux maraîchers dont le nombre ne cesse de diminuer. À Bobigny, on en compte 114 en 1961, 89 en 1965, 72 en 1968, 55 en 1971, 32 en 1974, 18 en 1975 et il n'en reste qu'un seul en 2001. La plaine des Vertus est également dépossédée de ses maraîchers par l'urbanisation d'Aubervilliers. De même, à La Courneuve, c'est l'urbanisation qui sonne le glas de l'activité.

B. La mise en place d'infrastructures hydrauliques qui supplantent le réseau hydrographique

L'évolution du contexte général après la Seconde Guerre mondiale entraîne de **profondes modifications sur le territoire du SAGE dans le rapport à l'eau et aux rivières**. Tandis que les cours d'eau sont perçus comme des nuisances qu'il faut cacher et évacuer, émerge progressivement la conscience du besoin de disposer d'espaces de respiration au sein de ce territoire très dense.

Les rivières : cacher les nuisances et évacuer l'eau

Couvrir les rivières pour faciliter le développement du territoire

Les **années de guerre ont encore accru la dégradation des rivières**. En 1945, le Croult et le Petit Rosne sont dans un « **état déplorable tant du point de vue de l'écoulement des eaux que de l'hygiène publique** ». Les **ruissellements** en provenance des agglomérations sont trop abondants et génèrent des débordements chroniques. Les **déversements d'eaux usées** domestiques et industrielles multiplient les foyers d'infection. Les lits des cours d'eau sont encombrés de dépôts de toute nature et les berges sont en très mauvais état. Face à cette situation, la mise en œuvre des projets d'assainissement débattus dès les années 1930 devient urgente. Ces rivières ont perdu leur caractère rural pour devenir de véritables égouts collecteurs. C'est dans ce cadre qu'une nouvelle structure voit le jour : le **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)** est créé en 1945. Il ne se limite pas aux communes traversées par les rivières mais adopte dès le départ une logique de bassin versant. Le syndicat se donne comme objectif « **la réalisation de travaux nécessaires à l'assainissement de la région, tant en matière d'eaux pluviales qu'en ce qui concerne les eaux usées** », travaux conçus par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, avec le soutien de l'Etat et du Département qui financent très largement.

Les travaux commencent dès 1945 pour **assurer un écoulement rationnel des eaux** : suppression systématique des barrages, suppression des sinuosités trop marquées pour limiter l'envasement, recalibrage du lit des rivières, tout est fait pour transformer les rivières en égout pluvial efficace. Toujours dans cette optique, le maçonnerie des cours d'eau est privilégié (en terre en cas de pénurie de ciment). Les secteurs urbanisés « **bénéficient** » d'une **couverture des rivières**, là où elles peuvent incommoder le voisinage et pour éviter les dépôts dans la rivière. Il s'agit d'ailleurs bien souvent d'une demande des riverains qui lancent parfois des pétitions pour obtenir la couverture des rivières. Les financements ne permettant pas de réaliser l'enfouissement des rivières d'un seul coup, on commence parfois par établir un canal à ciel ouvert, avant de le recouvrir plus tard ; à l'image de la couverture progressive du Petit Rosne en 1949, 1959, 1962.

Les rivières, perçues comme des nuisances du fait de leur pollution chronique et de leur **promptitude à déborder, disparaissent progressivement du paysage puis des mémoires**. Recalibrer, canaliser, couvrir les cours d'eau sont autant d'actions qui s'inscrivent dans une perspective d'hygiène, de modernisation et d'efficacité. Il s'agit à la fois de **cacher la rivière** dans

la mesure où elle est source de nuisances (mauvaises odeurs, pollutions visuelles, etc.) et de **l'empêcher de gêner le développement économique et urbain** alors à l'œuvre. Pour ce faire, la logique retenue est celle d'**évacuer les eaux le plus rapidement possible vers l'aval** afin d'éviter les inondations sur le territoire concerné.

Le SIAH n'est pas le seul à mener des opérations de canalisation et couverture des rivières. Une politique similaire est à l'œuvre sur l'actuel département de la Seine-Saint-Denis. Après la Seconde Guerre mondiale, les industries à l'étroit abandonnent le nord de Saint-Denis, la commune voit alors se libérer des emprises foncières qu'elle emploie à répondre aux demandes de logements liées au développement urbain parisien. Les lotisseurs s'intéressent aux bords de la Vieille Mer en raison de son faible coût foncier, coût réduit en partie du fait de son inondabilité chronique. C'est ainsi à l'occasion de ces opérations d'aménagement (construction des cités Floréal, la Courtille, Saussaie), entre 1957 et 1967, qu'est comblé le Rouillon. La Vieille Mer, qui a organisé le bâti, l'activité et le quotidien des riverains jusque-là, a été entièrement couverte et busée entre 1954 et 1964.

Ce processus de couverture ne concerne pas uniquement les rivières ayant une certaine ampleur, il est généralisé sur le territoire à tous les cours d'eau. Ainsi, le ru de Montlignon est canalisé en souterrain à partir d'Eaubonne et, d'une certaine manière, peut être considéré comme intégré au système de collecte des eaux pluviales des communes avoisinantes. De même, le ru d'Arra est pour partie canalisé en souterrain suite à différents busages. Il en va de même pour le ru de Montfort ou pour la Molette, progressivement intégrés au réseau départemental d'assainissement de la Seine-Saint-Denis, jusqu'à disparaître.

L'engagement d'une course poursuite pour assurer un assainissement de meilleure qualité aussi bien au niveau local que régional

Cette logique de couverture des rivières aboutissant *de facto* à leur intégration dans le réseau d'assainissement ne suffit toutefois pas à assurer une amélioration de la qualité de l'eau. Les acteurs s'engagent donc, essentiellement à **partir des années 1960**, dans des **travaux de construction du réseau d'assainissement**, en lien avec les efforts d'épuration menés à l'échelle régionale. Il s'agit essentiellement du réseau primaire (certains grands émissaires et ouvrages) qui dessine l'organisation globale des réseaux secondaires et tertiaires qui desservent les communes et les rues.

La **création des Agences financières de bassin**, par la loi de 1964, impulse et accompagne cette politique d'équipement. La mutualisation des financements, permise par le système Agence, assure en effet une couverture des besoins financiers pour développer l'accès à l'eau potable et gérer les impacts du développement économique sur la ressource en eau, dans une logique de planification. Cette approche fonctionnelle, qui passe par la création d'équipements, prévaut très largement sur la valorisation de la fonction sociale de l'eau et la préservation des milieux naturels.

En 1954, le SIAH ralentit ses travaux d'aménagement de rivières pour entamer la **construction d'émissaires d'eaux usées**. Envisagée dès 1945, cette action paraissait alors secondaire. Une course contre la montre s'engage dès lors pour desservir les nouveaux quartiers qui sortent de terre très rapidement. Des **collecteurs** sont établis **le long des rivières** et se rejettent à Dugny dans les réseaux de la Seine-Saint-Denis pour rejoindre ensuite la station d'épuration d'Achères à partir de la mise en service de la deuxième tranche en 1967 (auparavant, tout se rejetait dans la Seine après un passage par des bassins de dessablement à Saint-Denis, sur le lieu-dit de la Briche). Malgré ces efforts importants, le **projet d'assainissement** conçu en 1945 apparaît bien vite **insuffisant du fait de l'essor démographique** couplé à l'installation de zones industrielles (et notamment de l'aéroport de Roissy). Le syndicat s'inquiète donc de « **l'état de saturation alarmant** » des rivières et des collecteurs, *a fortiori* dans un contexte où les communes insistent sur l'importance de leur développement. Le doublement des émissaires d'eaux usées est alors entrepris dès 1966.

La réforme administrative de la région parisienne de 1964 crée les huit départements actuels, notamment la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise. Concernant l'assainissement, les missions de ces nouvelles collectivités diffèrent assez fortement, la Seine-Saint-Denis hérite des compétences de l'ancien département de la Seine, en charge notamment de la collecte des eaux usées et des eaux

pluviales à l'échelle de son territoire alors que le Val d'Oise n'a que peu de compétences en la matière. La Seine-Saint-Denis crée dès 1969 un service dédié à l'eau, recrute des spécialistes et affirme sa volonté d'être innovante dans la gestion des inondations et des pollutions, mais elle ne remet pas pour autant en question le raccordement systématique des eaux pluviales avant les années 1975-1980, collectant jusqu'alors toutes les eaux du territoire pour tenter ensuite de les gérer.

Cette réorganisation administrative a aussi pour conséquence la création du **Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) en 1970**. Il regroupe les quatre départements issus de l'ancien département de la Seine et reste placé sous l'autorité de la Direction générale des services de la Ville de Paris. Il est en charge de construire les collecteurs d'intérêt interdépartemental qui desservent la station d'épuration d'Achères, selon les demandes et les besoins des communes adhérentes. La construction de **l'émissaire Saint-Denis-Achères**, entreprise en 1956, s'achève en 1966, au même moment que la deuxième tranche de la station d'Achères. Cet émissaire est l'un des plus importants, affecté au transport des eaux de Paris et de la banlieue nord et nord-est, soit plus d'un million d'habitants.

Cette construction effrénée de collecteurs, aux échelles communale, intercommunale, départementale voire interdépartementale, se heurte toutefois à deux obstacles. D'une part, la **capacité d'épuration reste très en-deçà des flux collectés**. Ainsi, la station d'épuration d'Achères ne traite qu'un tiers des eaux collectées au début des années 1960 dans la région parisienne, un autre tiers est épandu tandis que le dernier tiers est rejeté directement dans la Seine, alors même que sa capacité en volumes a massivement augmenté au cours des années 1950 et 1960 – au point de devenir la plus grande station d'Europe. La politique d'aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie évolue lors de son 3^{ème} programme (1977-1981) afin de mieux financer la collecte des eaux usées, et plus seulement leur épuration. L'Agence refuse désormais de contribuer au financement de l'épuration en l'absence de plan de raccordement au réseau d'assainissement, afin de s'assurer que la nouvelle station aura bien suffisamment de flux pollués à traiter.

D'autre part, la **planification de l'assainissement souffre d'un retard chronique sur les avancées de l'urbanisation** : à peine un collecteur est-il achevé qu'il est nécessaire d'en construire un autre pour collecter les eaux des nouvelles habitations érigées entre temps. Face à cet enjeu majeur qu'est l'assainissement pour l'agglomération parisienne, la planification urbaine ne parvient (ou ne souhaite) pas prendre les mesures qui seraient nécessaires pour parvenir à collecter, transporter et épurer – tout en rattrapant le retard accumulé – toutes les eaux du territoire, afin d'assurer une réelle amélioration de la qualité de l'eau et des rivières.

La désindustrialisation du territoire étant amorcée, il s'agit de gérer les eaux produites par l'urbanisation massive à l'œuvre. Cette **fuite en avant** pour tenter de collecter et d'épurer les volumes sans cesse croissants des eaux de ruissellement montre toutefois ses limites dès les années 1970.

Vers une prise de conscience des limites du système « tout tuyau »

Le territoire reste toujours périodiquement soumis à des **inondations par ruissellement**. Ainsi en avril 1961 des orages, souvent accompagnés de chutes de grêle, provoquent des coulées de boue dévastatrices. A Ecoen, le quartier du Bois Bleu et la cité des Neuf Moulins sont complètement ravagés. En **juillet 1972**, des orages sont de nouveau à l'origine de dégâts très importants dans tout l'Est du Val d'Oise : destruction de la cité d'urgence à Ecoen-Ezanville, mort d'un automobiliste à Attainville, dévastation des rues de Fontenay-en-Parisis, de l'avenue de la Renaissance à Goussainville, d'un bidonville à Garges-lès-Gonesse, etc. Des associations d'inondés sont créées suite à ces inondations, notamment à Aulnay-sous-Bois et Tremblay-en-France et bénéficient de l'écoute attentive des élus.

Ces inondations catastrophiques amorcent un changement de logique technique dans la gestion de l'eau en ville : la logique consistant à évacuer le plus vite possible les flux vers l'aval en construisant toujours plus de tuyaux s'est en effet avérée insuffisante pour lutter contre les ruissellements liés aux orages. **Retenir les eaux sur le territoire, en amont des secteurs à**

enjeux, les stocker un certain temps devient alors une option envisageable, face aux limites constatées des techniques adoptées jusque-là.

Ainsi, d'importants crédits sont alloués par les pouvoirs publics au **SIAH** pour **construire les premiers bassins de retenue** dès 1976 (le Bois Bleu à Ecoeu, Les Bourguignons à Ezanville et le Fossé Gallais à Fontenay-en-Parisis). Par la suite, cette liste s'allongera pratiquement chaque année d'un ouvrage supplémentaire. Il s'agit là d'un virage important pour le syndicat habitué à construire des tuyaux. A la même époque, le Conseil général de Seine-Saint-Denis impose un débit maximum d'entrée dans son réseau qui va nécessiter pour le SIAH d'imposer à tous les aménageurs un débit de fuite maximum de 0,7l/s/ha. De ce fait, le syndicat s'engage alors dans une **politique de maîtrise du ruissellement**. Il est soutenu, dans cette voie, par l'**Agence de l'eau** qui cherche à **développer ces techniques innovantes d'hydrologie urbaine**.

Le **département de la Seine-Saint-Denis** réfléchit aussi très tôt à ces questions, du fait de la configuration géographique défavorable de son territoire (tissu urbain très dense, installé dans une ancienne zone marécageuse, avec deux exutoires uniquement). Il s'engage ainsi également dans la construction de bassins de rétention, souvent enterrés car situés en milieu urbain dense et impose, dans les années 1970, aux réseaux amont un débit maximum d'entrée dans son réseau. Au-delà de ces actions, le Conseil général initie **dès les années 1980** une véritable réflexion sur les liens entre les enjeux de maîtrise des ruissellements et l'**aménagement du territoire**. Cela se traduit notamment, à partir de 1985, par l'obligation d'intégrer la maîtrise des ruissellements dans les projets d'aménagement afin d'éviter la saturation des réseaux. Cette politique est confortée en 1987 par la création, au sein du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. Elle intègre progressivement des ingénieurs formés à l'**hydrologie urbaine**, qui vont contribuer à faire évoluer les techniques en matière de gestion des eaux pluviales.

Au-delà de ces réflexions sur la maîtrise des ruissellements et des travaux menés pour assurer un assainissement plus performant, l'eau potable suscite la mobilisation des acteurs. Des pollutions sont détectées sur les nappes, pollution à l'atrazine notamment, alors même que celles-ci alimentent en eau potable une partie du territoire. A partir des années 1960, réglementation et actions techniques prennent en charge cette question : la loi sur l'eau de 1964 rend obligatoire l'édification de périmètres de protection pour tous les nouveaux captages d'eau potable tandis que les premières unités de traitement sont construites pour pallier la dégradation de la qualité de l'eau brute.

Cette évolution des pratiques traduit aussi un **changement dans la place accordée à l'eau sur le territoire**. L'eau n'est plus perçue uniquement comme un vecteur de nuisances (pollutions, inondations), mais également comme un élément à **valoriser**, dans un contexte où la **demande sociale pour des espaces de ressourcement** commence à s'affirmer.

Recréer des espaces de détente dans une société des loisirs qui évolue

Dans cette recherche d'espaces de ressourcement, les milieux aquatiques sont avant tout considérés pour leurs fonctions paysagères, sociales et récréatives, qui commencent à être valorisées. Sur un **territoire qui reste avant tout urbain**, où cohabitent des espaces construits et des espaces de loisirs, les **collectivités** s'efforcent en effet **d'améliorer le cadre de vie** des habitants en proposant des espaces non urbanisés aménagés selon une optique principalement **paysagère**, au sein desquels on peut retrouver des milieux aquatiques. C'est à cette époque, par exemple, que le département de Seine-Saint-Denis crée ses grands parcs départementaux. **Aucune politique publique ne semble porter, en revanche, réellement sur la protection des milieux naturels et notamment des zones humides.**

La création de grands parcs départementaux

La population de **Seine-Saint-Denis** ne dispose en 1969 que de 0,84 m² d'espaces verts par habitant alors que la moyenne nationale est de 4,2 m². Dès sa création, le Département engage donc, en partenariat avec les autres collectivités, une **politique très volontariste d'aménagement de grands espaces ouverts au public afin d'améliorer le cadre de vie** de ses habitants et d'augmenter le nombre d'espaces verts. De grands travaux sont donc lancés afin de créer plusieurs

parcs départementaux. Parallèlement, les espaces boisés sont sauvegardés, à l'instar de la forêt de Bondy.

Les différentes étapes de la **création du Parc Georges-Valbon - La Courneuve**, plus grand parc d'Ile-de-France avec ses 415 hectares, illustrent bien l'évolution des attentes de la société au fil des décennies. L'idée de réaliser une promenade publique sur ce site date de 1934 (à l'initiative du Conseil général de la Seine qui réserve 800 ha de terrain) mais il faut attendre 1954 pour qu'un avant-projet soit proposé avec cette fois-ci de grandes allées pour les voitures... Une première tranche de 136 ha est réalisée en 1960. Avec la création du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, le projet change de perspective et devient réservé aux piétons. Un nouveau projet émerge alors dans les années 1970 centré sur la création d'un monde artificiel composé de vallons, coteaux, belvédères, lacs. Dans les années 1980, les lacs sont aménagés de manière à permettre un meilleur équilibre biologique, répondant ainsi à une demande plus forte de nature de la part du public. **Au final, alors que le caractère originel du site, des terrains humides parcourus de rivières et de rus, a disparu, l'eau, aussi agréable à entendre qu'à regarder, a été artificiellement réintroduite sur le site grâce à la création de bassins étanches, de ruisseaux et de cascades.** Le Grand Lac et les trois lacs supérieurs sont ainsi des créations artificielles, avec des berges minéralisées pour permettre au public de se promener au plus près de l'eau.

La **création du Parc du Sausset**, au début des années 1980, illustre également cette politique départementale qui s'articule ici avec des enjeux d'assainissement. Le Parc est indissociablement lié à **l'étang de Savigny** (5 ha), qui fait partie d'un réseau de bassins d'orage réalisé suite à la construction d'une zone d'activités et l'urbanisation d'un secteur à la topographie peu marquée. L'idée est de créer autour de l'étang un grand parc de 33 hectares, à mi-chemin entre le parc urbain et le parc forestier, au nord-est de la Seine-Saint-Denis, et dont la nécessité est soulignée dans le projet régional de la Ceinture verte. Il s'agit d'un parc voué avant tout aux loisirs. Sa conception est confiée à Claire et Michel Corajoud et les premiers arbres plantés au début des années 1980. L'idée d'un marais, voisin du bassin d'orage de Savigny se dégage de la double intention des paysagistes : attirer le public avec des oiseaux et terminer la partie urbaine du parc par un belvédère offrant un spectacle. Conçu surtout comme un marais à regarder, il est planté de végétaux hygrophiles et aquatiques qui vont évoluer et se diversifier spontanément au fil des années. Le nombre d'espèces d'oiseaux observables devient rapidement élevé et, après quelques années, les ornithologues locaux le considèrent, malgré son caractère artificiel comme une « relique faunistique », et militent pour une protection renforcée du site. En façonnant le paysage pour construire des espaces de détente reposant sur des images de nature qui répondent aux nouveaux besoins récréatifs des citoyens, **l'homme a ainsi involontairement créé de la nature.**

Les mutations des loisirs liés à l'eau

Au delà des grands parcs départementaux de Seine-Saint-Denis, plusieurs initiatives sont menées durant cette période pour redonner une place à l'eau dans la ville, afin notamment de valoriser le cadre de vie et d'offrir des espaces de loisirs et de détente aux populations.

Alors que les gros travaux d'assainissement et la modernisation des équipements ont eu pour effet de gommer toute trace **de l'eau en ville** (rivières couvertes, bornes-fontaines et lavoirs supprimés, chemins boueux goudronnés, etc...) les communes, enfin assainies, réintroduisent petit à petit l'eau dans la ville. Il ne s'agit pas de faire renaître des milieux naturels mais bien de **créer des aménagements pour assurer la présence de l'eau, présence artificielle ayant pour vocation première l'agrément des habitants** : une dizaine de fontaines sont par exemple érigées par le promoteur du Grand ensemble de Sarcelles, un bassin est aménagé dans le quartier de la Dame Blanche à Garges-lès-Gonesse, bassin où l'on vient se promener depuis tous les quartiers de la ville, une pataugeoire anime le Parc Kennedy de Sarcelles, etc. Les fontaines et les bassins animent le paysage urbain, créent des lieux de rencontres tout en offrant le spectacle, le bruit et la fraîcheur de l'eau. Toutefois, ils nécessitent un entretien important et présentent des risques (chutes, noyades, bactéries) ce qui conduit à les mettre progressivement hors d'eau.

Les années 1960 et 1970 correspondent également à une période de valorisation des loisirs aquatiques, en particulier du sport via sa médiatisation croissante. La municipalité de Sarcelles imagine dès 1966 le lac de Lochères pour les loisirs des habitants du Grand ensemble. Il ne verra le jour que quinze ans plus tard, sous le nom de « Prés-sous-la-Ville » et attire depuis lors

promeneurs, pêcheurs, etc. Le jour même de son inauguration, la Gaule sarcelloise, association de pêche, est constituée pour gérer la pêche sur le lac, en veillant notamment à son empoissonnement. La multiplication des piscines sous l'impulsion du VI^{ème} plan quinquennal (1971-1975) qui prévoit la construction de « 1000 piscines » en France dans les cinq ans, selon un modèle unique et peu cher, s'inscrit également dans le développement de ces loisirs aquatiques. Les communes du territoire ont d'ailleurs pour certaines anticipé ce programme afin de répondre aux besoins d'une population jeune. Si quelques personnes continuent quand même de se baigner dans le lac du Haut-du-Roi à Sarcelles, les piscines municipales modernes ont toutes les faveurs des habitants.

Enfin, le **canal de l'Ourcq**, au-delà de son caractère industriel, est aussi le **support de loisirs**. Dans les années 1960, les communes de Bobigny et Pantin obtiennent l'autorisation d'utiliser une bande du canal pour la **baignade**. Les plaintes des bateliers face à l'affluence gênant la navigation ont cependant raison de cette activité. De nombreuses joutes et fêtes sur l'eau sont aussi organisées. Dans la lignée de ces activités, une **piste cyclable** longeant le canal de l'Ourcq de Paris jusqu'à Claye-Souilly est inaugurée en 1978. Créée par les services de l'Etat, elle permet de profiter de la proximité de l'eau sur une distance de plusieurs dizaines de kilomètres, notamment dans une optique de déplacements domicile/travail.

En synthèse, à partir des **années 1970**, les rapports à l'eau sur le territoire du SAGE connaissent donc des **évolutions significatives**. Les premières infrastructures hydrauliques bâties en s'appuyant sur le réseau hydrographique montrant leurs limites, **une réflexion plus globale s'engage pour intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire**. Des ouvrages situés sur l'ensemble du bassin versant (bassins de rétention) sont ainsi édifiés afin de limiter les risques d'inondations liés à l'imperméabilisation et à l'urbanisation toujours plus fortes du territoire. Parallèlement à **l'édification de ces ouvrages hydrauliques**, les acteurs locaux tentent de répondre à la **demande sociale** qui s'affirme en faveur **d'espaces de loisirs et de détente** dans un contexte urbain dense. Ces espaces, notamment les grands parcs départementaux, sont conçus à l'origine dans une logique d'agrément uniquement et sont gérés comme des espaces verts. La **présence de l'eau** peut cependant présenter **dans certains cas un véritable intérêt écologique**, qui n'était pas prévu à la conception du projet.

L'objectif de gestion hydraulique des eaux pluviales et celui de fonctionnalité écologique des milieux tendent d'abord à exister parallèlement avant de progressivement converger puis de s'imbriquer complètement. **Cette imbrication entre des infrastructures hydrauliques et des fonctions écologiques va être à l'origine de ce que l'on définira, dans la période suivante, sous le terme d'« infrastructures hydroécologiques »**. Elle ne va cesser de se renforcer à la fin du **XX^{ème} siècle** et au début du **XXI^{ème} siècle**.

3 Des années 1990 à aujourd'hui : un changement d'image pour un territoire dont la mutation s'affirme

La vingtaine d'années entre 1990 et aujourd'hui constitue un réel changement dans le rapport à l'eau et aux milieux aquatiques sur le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer. Les années 1990 correspondent à une phase de transition pendant laquelle s'amorcent les changements qui verront vraiment le jour au cours de la décennie 2000. Les dynamiques urbaines à l'œuvre sur le territoire changent de nature et deviennent plus propices à une prise en compte puis à une valorisation de l'eau et des milieux naturels.

A. Un territoire qui devient attractif

Une planification urbaine ambitieuse : construire beaucoup de logements sans nuire aux milieux naturels

Si les grands bouleversements à l'œuvre pendant les Trente Glorieuses sont désormais terminés, la région Ile-de-France reste soumise à la nécessité de gérer une **population toujours plus nombreuse**. Les documents de **planification territoriale** ont donc pour objectif de donner les grandes orientations de l'aménagement du territoire afin d'assurer sa cohérence. Les collectivités locales prennent ici toute leur place, en particulier le Conseil régional, porteur du Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF).

Pour satisfaire les besoins de logements (construction préconisée de 53 000 logements par an) et de développement économique, le SDRIF de 1994 propose une vision de l'aménagement régional centralisé sur Paris et sur des grands pôles stratégiques relativement distants (villes nouvelles, La Défense, Aéroports de Roissy et du Bourget...) et reliés entre eux par des infrastructures lourdes à grande vitesse. Sur le territoire du SAGE, éloigné des villes nouvelles, le SDRIF identifie un projet urbain ambitieux pour le secteur de la Plaine Saint-Denis grâce à la construction du « Grand Stade » en vue de l'accueil de la Coupe du monde de football en 1998. De même, la zone du Bourget présente un fort potentiel de restructuration tandis que la zone de l'aéroport de Roissy est vouée à assurer une dynamique économique forte pour le territoire. Ailleurs, les ambitions en terme de construction de logements tendent à se traduire par de l'étalement urbain au détriment des coupures vertes et des espaces agricoles.

Les SDRIF 2008 et 2013 préconisent une autre vision de l'aménagement régional, fondée sur la notion de proximité : une ville compacte, multipolaire et intense. La densification et l'extension urbaine seront accompagnées d'une offre globale équilibrée entre logements, équipements, services, emplois, nature en ville et espaces verts et seront conditionnées aux dessertes en transport collectif et en circulation douce. Le SDRIF affirme de nouveau la nécessité de **construire massivement des logements**, avec un objectif de 70 000 logements par an, **tout en préservant et valorisant les espaces naturels**, et prévoit un maillage plus fin du territoire régional en transport en commun avec notamment un réseau de transport collectif à grande vitesse qui reliera les grands pôles régionaux sans passer par Paris, reprenant ainsi le schéma d'ensemble du Grand Paris Express. **Le Nouveau Grand Paris**, issu de la loi du 3 juin 2010 et confirmé par l'Etat en mars 2013, est un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui s'inscrit dans la même philosophie que le SDRIF 2013 et porte des objectifs de construction de logements équivalents.

Trois Territoires d'intérêt métropolitain (TIM) sur les quatorze identifiés par le SDRIF sont situés sur le territoire du SAGE, en lien avec la présence de pôles stratégiques d'envergure nationale et régionale : **le Grand Roissy, la Plaine-Saint-Denis/pôle du Bourget et le territoire Paris-Est RN3 - Canal de l'Ourcq jusqu'à Clichy-Montfermeil**. Ces territoires couvrent globalement les trois quarts du périmètre du SAGE. En outre, la Région soutient financièrement l'EPA Plaine de France

et la Communauté d'agglomération Est Ensemble, à cheval sur les 3 TIM, dans le cadre du « Grand Projet 3 - volet territorial », dispositif de soutien aux territoires contribuant significativement à la création d'une offre nouvelle de logements.

Des questions restent néanmoins en suspens : l'urbanisation attendue au travers de ces politiques sera-t-elle effective, si l'on considère que les objectifs de construction de logements des différents schémas n'ont encore jamais été atteints (avec une moyenne d'environ 38 000 logements par an construits sur les 20 dernières années en région Ile de France) ? Quelles sont les formes de rééquilibrage entre territoires qui seront favorisées ?

Sur le territoire, une urbanisation entre renouvellement et étalement

Plus de monde partout, et ce n'est pas fini : le Grand Paris arrive

Le territoire du SAGE poursuit son urbanisation et sa densification mais selon un rythme qui a connu de fortes variations au cours de la période. Si la décennie 1990-2000 est marquée par une quasi-stagnation de la population (augmentation annuelle moyenne de 1% sur la période), les années 2000 correspondent à une période de regain démographique avec 130 000 habitants supplémentaires entre 1999 et 2009, soit une hausse annuelle moyenne de 8%.

Cette croissance de la population est géographiquement homogène. Elle concerne dans des proportions relativement équivalentes aussi bien les territoires très densément urbanisés de la Plaine Saint-Denis et du Canal de l'Ourcq jusqu'à Clichy-Montfermeil, que les territoires plus ruraux du Grand Roissy et du secteur Ouest - vallée de Montmorency. La croissance du nombre de logements est toutefois plus forte dans les secteurs Ouest - vallée de Montmorency et dans une moindre mesure du Grand Roissy, malgré les plans d'exposition au bruit des aéroports qui contraignent l'urbanisation dans certains secteurs. Cette croissance démographique se traduit donc aussi par un étalement urbain marqué, au détriment des espaces agricoles pour l'essentiel.

Dans les années à venir, le Grand Paris pourrait impacter significativement le territoire du SAGE, avec trente-huit communes concernées par le réseau Grand Paris Express et dix-neuf gares créées ou modernisées. L'objectif est de construire plus de 11 000 logements par an au sein des communes regroupées dans les six contrats de développement territoriaux (CDT) du Grand Paris, ce qui correspond à près du double du rythme de construction entre 2001 et 2010 sur l'ensemble des communes du SAGE.

Un renouvellement urbain en marche

La fin des années 1990 et le début des années 2000 constituent une période charnière, comme le prouve l'essor démographique observable dans les années 2000. Ce regain est à relier aux profondes transformations qui s'engagent alors sur le territoire du SAGE.

Dans le secteur de la Plaine Saint-Denis, la construction du Stade de France, inauguré en 1998, semble jouer un rôle décisif, entraînant un processus de transformation et de renouvellement urbain profond. La Plaine Saint-Denis, jusqu'alors marquée par son passé industriel en déclin (taux élevé de chômage, friches industrielles, etc.) amorce un changement d'image pour devenir non plus un espace de relégation pour activités et populations indésirables mais bien un territoire attractif, créateur de richesses, accueillant activités de services et de loisirs, à proximité du canal Saint-Denis. De même, les communes longeant le canal de l'Ourcq et proches de Paris amorcent depuis les années 2000 une véritable reconfiguration urbaine, avec de nombreux projets d'aménagement tournés vers le canal, accueillant de nouvelles populations et activités.

Au-delà de la Plaine Saint-Denis et du canal de l'Ourcq, l'ensemble des communes anciennement et densément urbanisées, s'engage dans des opérations de renouvellement urbain pour faire face au vieillissement des logements construits depuis l'après-guerre, notamment des grands ensembles, et des centres-villes anciens, vieillissement aggravé par les années de crise économique.

Progressivement, le territoire se transforme : d'un territoire purement industriel à l'accueil des sièges sociaux des grandes entreprises de service, de l'usine à gaz au Stade de France, des

logements délabrés aux nouveaux quartiers occupés par les classes moyennes parisiennes. L'analyse des premiers établissements pourvoyeurs d'emplois en Seine-Saint-Denis est révélatrice à cet égard : alors que l'usine Peugeot-Citroën d'Aulnay-sous-Bois constituait jusqu'à il y a peu le premier employeur du département, il s'agit désormais de BNP-Paribas Securities Services, installé depuis 2009 dans les anciens Grands Moulins de Pantin avec 3200 employés, suivi par la compagnie d'assurance Générali installée depuis 2003 sur le site du Landy à Saint-Denis. **Après une longue période de relégation, le territoire devient enfin attractif.**

Toutefois, ce constat doit être nuancé dans la mesure où le regain d'attractivité ne concerne pas encore tout le territoire du SAGE. Certaines communes restent encore confrontées à de grandes difficultés : même si des opérations de renouvellement urbain sont engagées, elles ne sont pas nécessairement couronnées de succès ou de transformations radicales, du fait d'une situation économique dégradée et fragile pour les populations habitant dans les quartiers les plus populaires.

Des plateaux agricoles intensifs confrontés à la pression urbaine

La progression constante de l'urbanisation se fait essentiellement au détriment des espaces agricoles, voire forestiers. Cette tendance se poursuit également sur la période récente. De 1988 à 2010, plus de 1350 ha de terres agricoles ont disparu, soit 10% de la surface agricole utile (SAU) du territoire. Les perspectives de développement urbain menacent de faire disparaître à terme encore plus de surfaces agricoles. Sur le territoire de la Plaine de France, ce sont ainsi 2900 ha, soit 28% de la SAU, qui sont concernés à plus ou moins long terme par des projets d'aménagement. Assez logiquement, cette pression suit un gradient du centre de l'agglomération vers sa périphérie repoussant le front urbain toujours plus loin. Ce sont principalement des surfaces labourées et dans une moindre mesure les prairies, vergers, maraîchage qui ont ainsi été artificialisés de manière irréversible. Si la régression a été moindre sur ces derniers espaces, les incidences économiques, naturelles et paysagères sont pour autant importantes compte tenu de leur faible superficie initiale. Sur le département de la Seine-Saint-Denis, on ne compte plus aujourd'hui que quelques maraîchers et seule la commune de Tremblay-en-France conserve encore un caractère agricole fort avec quelques centaines d'hectares dédiés aux grandes cultures, eux-mêmes en grande partie menacés par les futurs projets d'aménagement. Sur les plateaux, le modèle agricole francilien de grandes cultures, certes impacté sur ses marges par l'urbanisation, résiste cependant. Il reste ancré dans une logique intensive de production et n'intègre les contraintes environnementales que quand elles s'imposent dans le cadre de la réglementation.

Une place accrue de l'environnement dans le paysage politique national et international

Un cadrage politique et réglementaire en faveur de l'environnement

A partir des années 1990, l'environnement devient un thème nettement plus porté par les politiques publiques, lesquelles que soit l'échelle d'action. Au niveau international, le Sommet de la Terre à Rio en 1992 traduit cette prise de conscience et défend la nécessité d'un nouveau mode de développement plus « durable ».

L'Union européenne joue un rôle moteur dans la mise en œuvre de politiques publiques de préservation des milieux naturels et de protection de la ressource en eau. Plusieurs directives sont ainsi élaborées dans les années 1990, avant d'être transposées en droit national quelques années plus tard :

- la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU) est adoptée en mai 1991. Elle impose aux Etats membres la collecte et le traitement des eaux usées pour toutes les agglomérations, afin notamment d'améliorer de manière significative la qualité de l'eau ;
- la directive « nitrates » est adoptée quelques mois plus tard, en décembre 1991, pour protéger l'environnement et les ressources en eau des pollutions d'origine agricole ;

- en 1992, la **directive « habitats »** vise la conservation des habitats naturels. Elle s'appuie sur la mise en place d'un réseau cohérent de sites écologiques protégés : le réseau Natura 2000 et complète la directive « oiseaux » de 1979.

En France, le **Ministère de l'Environnement** prend de l'ampleur. Le discours d'ouverture du Ministre de l'Environnement aux Assises nationales de l'eau en 1991 met en avant les enjeux de fonctionnalité des milieux naturels « **un bassin n'est pas qu'un réseau hydrographique cartographié, aux débits calibrés ; c'est aussi un écosystème vivant, qu'il faut gérer dans sa diversité et sa variabilité** », ainsi que ceux des pollutions diffuses d'origine agricole et urbaine. L'année suivante est votée la **loi sur l'eau de 1992**, qui a pour objet de garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau, notamment à travers la mise en place des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et, au niveau local, des SAGE (**Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux**). Les premiers SDAGE sont approuvés en 1996. Le Ministère crée aussi les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN), services déconcentrés de l'Etat en charge de l'ensemble des questions environnementales, et augmente considérablement les moyens des Agences de l'Eau.

Parallèlement, le **vote écologiste progresse** nettement, atteignant 18% des voix aux élections régionales de 1992 en Ile-de-France. Suite à la loi de décentralisation de 1982, les **collectivités territoriales acquièrent des compétences en matière d'environnement** et mènent des politiques locales en sa faveur. Les années 1990 correspondent donc à une période où l'environnement devient un thème porté politiquement, à tous les niveaux de gestion politique.

Les **années 2000** sont, quant à elles, marquées par de nouveaux textes législatifs en faveur de l'environnement. La **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**, adoptée par l'Union Européenne en 2000, fixe comme objectif l'atteinte du « bon état » des masses d'eau d'ici 2015 avec obligation de résultats (même si des dérogations de délai sont possibles sur justification). Elle est complétée en 2006 par la **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)** qui renforce le poids attribué aux SAGE. La Directive Inondation vise, sur les mêmes principes que la DCE, une gestion plus globale et intégrée des problématiques inondations. Enfin, le **Grenelle de l'Environnement** participe à son tour à ce nouvel élan en matière de politiques environnementales (Trame verte et bleue, protection des captages d'eau potable, restauration des milieux aquatiques, etc.).

Au niveau local, une demande sociale relayée par les collectivités

Sur le territoire du SAGE, les actions en faveur de l'environnement sont essentiellement portées par les collectivités locales (communes, intercommunalités, départements) tandis que la société civile reste en retrait. Les **associations à vocation environnementale sont peu nombreuses** sur le territoire. L'ASSARS, initialement Association des Sinistrés de Sarcelles, devient l'Association Sarcelloise de Sauvegarde et d'Aménagement des Rivières et des Sites à la fin des années 1990, dans une perspective beaucoup plus large que la simple défense des intérêts des inondés. Elle mène alors des actions en faveur de la redécouverte des rivières, avec la sensibilisation des enfants et du grand public. Cette association reste toutefois une exception.

La faible mobilisation des associations sur les thèmes environnementaux est d'autant plus paradoxale que le territoire est par ailleurs largement reconnu pour l'implication et le nombre d'associations, œuvrant notamment sur les questions sociales et culturelles.

B. Des "infrastructures hydroécologiques" : une attention nouvelle portée aux cours d'eau et aux milieux naturels

La poursuite des efforts sur l'assainissement et le ruissellement

Réseaux et stations d'épuration au programme

Le 6^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (1992-1996) traduit une inflexion des interventions : les besoins classiques d'épuration et d'amélioration de la collecte restent au cœur des interventions de l'Agence en matière de dépollution mais, à la différence des périodes

précédentes, **l'aide pour la construction de réseaux d'assainissement** connaît un essor sans précédent, soutenue par une **augmentation importante du coefficient de collecte** et par les obligations induites par la directive ERU. Par ailleurs, les traitements de l'azote et du phosphore sont désormais incontournables et modifient les contraintes d'épuration. En effet, les redevances assainissement sont doublées en 1992 pour faire face à la DERU et à la pression européenne.

L'assainissement du territoire est largement structuré par le réseau du SIAAP, la station d'Achères constituant le point d'arrivée de la quasi totalité des eaux du territoire. Le système centralisé du tout Achères montre toutefois ses limites, avec une remise en cause de la concentration des effluents sur une station unique, tant pour la qualité des milieux aquatiques que pour le bien-être des riverains. Dans ce contexte, une première étude est lancée dès 1986 pour construire une station d'épuration sur le territoire du SIAH. La station de Bonneuil-en-France, qui verra le jour en 1995, intègre des technologies avancées pour rejeter dans la Morée une eau conforme aux directives européennes.

La **création de la station d'épuration de Bonneuil-en-France** constitue aussi l'occasion pour le SIAH de s'affirmer comme une structure territoriale à part entière, avec du personnel en propre (et non des fonctionnaires de la DDE détachés) et des locaux. Cette logique d'indépendance, dans un contexte de désengagement de l'Etat, est compatible avec la politique régionale de déconcentration de l'assainissement et la volonté de sortir de l'emprise du SIAAP.

Plus récemment, l'inauguration de **l'usine Seine Morée du SIAAP**, en 2013, sur la commune du Blanc-Mesnil, qui doit assurer l'épuration de six communes dans le nord-est de la Seine-Saint-Denis s'inscrit également dans ce mouvement de déconcentration de l'épuration, au plus près des lieux de production qui s'affirme au cours des années 2000.

Les ruissellements : des actions à conforter pour les inondations, toujours un enjeu pour la qualité de l'eau

Dans un contexte d'extension urbaine, le territoire du SAGE reste, au début des années 1990, confronté à un **risque fort de ruissellement**, en particulier en Seine-Saint-Denis malgré les efforts entrepris dans les périodes précédentes. Or le ruissellement, outre les dommages qu'il peut causer aux biens (inondations en 1992 et en 2002), entraîne aussi une dégradation de la qualité de l'eau.

Afin de limiter ce risque, la politique de mise en séparatif des réseaux qui a commencé dès l'après-guerre va prendre de l'ampleur à partir des années 1990 soutenue notamment par des financements de l'Agence de l'eau. En effet, les réseaux unitaires sont régulièrement confrontés à des apports massifs d'eaux, lors d'évènements orageux par exemple, qui se traduisent par des surverses d'eaux usées dans les milieux naturels, faute d'une capacité de traitement suffisante. Celle-ci ne pouvant être augmentée indéfiniment, la mise en séparatif des réseaux doit permettre d'évacuer directement les eaux de pluie – qui ne sont au départ pas considérées comme polluées – vers les milieux naturels, sans surcharger les réseaux d'eaux usées. Les communes qui ne sont pas en unitaire dense engagent des efforts, plus ou moins importants, pour la mise en séparatif de leurs réseaux.

Au-delà de la mise en séparatif des réseaux, plusieurs acteurs se positionnent pour traiter la question du ruissellement selon une approche plus globale. En premier lieu, le Conseil général de Seine-Saint-Denis, déjà investi sur les questions d'hydrologie urbaine renforce ses équipes en accueillant désormais des urbanistes. Un **bureau de liaison aménagement et urbanisme** est ainsi créé au sein du service hydrologie urbaine de la DEA, avec un urbaniste à sa tête, afin d'accompagner les aménageurs dans leurs choix techniques. La DEA se doit également de convaincre d'autres directions du Conseil général qui œuvrent en tant qu'aménageurs : à titre d'exemples, des techniques innovantes sont ainsi finalement adoptées pour le projet de voirie RD28 entre Saint-Denis et Villetaneuse ou encore pour l'aménagement du parking du parc du Sausset. Un poste de R&D sur les techniques alternatives est financé par le Conseil général, prouvant son engagement politique sur cette question et assurant une forte légitimité à la DEA par rapport aux autres directions. L'engagement des élus sur ces questions peut notamment s'expliquer par la **volonté de changer l'image de leur territoire**, souvent perçu négativement, en étant particulièrement innovants voire exemplaires dans certains domaines, à l'instar de l'assainissement. **En 1992, le département se dote de son premier schéma directeur**

d'assainissement qui prévoit le délestage des réseaux, leur gestion automatisée et la gestion à l'amont des ruissellements. Il mène donc, dès les années 1990, des actions innovantes dans le domaine de l'**hydrologie urbaine** et joue un rôle moteur, avec des actions sur l'**urbanisation**, le **stockage en amont** des eaux pluviales voire l'**infiltration à la parcelle**, qui visent à limiter les volumes entrant dans les réseaux.

Par ailleurs, sur cette période, les modes de gestion des bassins de rétention évoluent fortement. Face au constat du défaut d'entretien, voire de l'abandon, de nombreux bassins construits depuis les années 70, en particulier des ouvrages privés et le plus souvent enterrés (pour des raisons de coûts), le choix est fait au début des années 2000 de privilégier, dès que cela est possible, des **bassins à ciel ouvert** et d'en faire des **espaces urbains à part entière**, ayant une composante paysagère forte, intégrés à la ville et à ses différentes fonctions. Les bassins de rétention des eaux pluviales passent ainsi du statut d'ouvrages purement fonctionnels qu'il faut cacher à des **ouvrages multifonctionnels** : rétention et dépollution des eaux pluviales, élément paysager support de promenades et de loisirs au cœur de la ville dense. Cette évolution est soutenue par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, « à titre expérimental » dans la mesure où les ouvrages assurent également une fonction de dépollution.

Le territoire du SIAH connaît une évolution à peu près similaire sur la question de la multifonctionnalité des bassins quoique un peu plus tardivement. Ce sont les inondations, comme lors de la période précédente, qui sont à l'origine d'une prise de conscience et de la mise en œuvre d'une nouvelle approche. Le syndicat réagit en effet nettement suite aux fortes inondations de 1992 (1,5 m sur la place du 11 novembre à Sarcelles) dues à des orages générant un ruissellement vers les fonds de vallée sur des sols déjà saturés en surface. D'autant plus que l'Association des Sinistrés de Sarcelles (ASSARS) est créée à cette époque pour faire entendre la voix des inondés. Le SIAH lance donc une vague d'investissements avec la **construction de plusieurs bassins de rétention des eaux pluviales à ciel ouvert**. A la fin des années 1990, le bassin de la plaine de Chauffour, à Sarcelles, est le premier bassin conçu dès le début avec un architecte paysagiste et une volonté de l'ouvrir au public. Progressivement, les **bassins changent à aussi de nature** et deviennent des espaces multifonctionnels.

Cette **gestion alternative du ruissellement** et des eaux pluviales n'est toutefois pas développée partout sur le territoire du SAGE de la même manière. Si la **DEA 93 a été pionnière**, le **SIARE** a entamé cette démarche de manière **beaucoup plus tardive**. En 1994, les techniques alternatives suscitent débats et incompréhensions au sein du syndicat, leur pertinence et leur utilité n'étant pas perçues dans un contexte où la préoccupation principale reste encore celle d'évacuer l'eau présente sur le territoire. Ce n'est qu'en 2002 que le schéma directeur inscrit la construction de bassins d'eaux pluviales, afin de lutter contre les inondations qui deviennent de plus en plus problématiques du fait de l'urbanisation croissante. Là encore, ce sont les inondations de 2002 qui ont participé à une prise de conscience des élus, qui perçoivent alors l'intérêt d'établir des bassins sur les coteaux pour protéger les zones urbanisées à l'aval en fond de vallée. Cependant, l'**aspect multifonctionnel des bassins est encore loin d'être systématique**. Si les bassins construits à Soisy-sous-Montmorency ou à Andilly sont des ouvrages hydrauliques en eau avec des aménagements paysagers et d'agrément, le tout récent bassin de Deuil-la-Barre n'a pas été conçu pour être ouvert au public, du fait d'une qualité de l'eau encore insuffisante du fait de l'apport récurrent d'eaux usées dans les eaux pluviales, rendant peu attractive la vue de l'eau...

Au final, après plus de vingt ans de travaux et de réflexions sur le ruissellement, le risque inondation ne semble plus constituer le principal enjeu pour le territoire, les dispositifs existants permettant de limiter les risques. Plus précisément, les épisodes pluvieux fréquents ne causent plus de dégâts, ceux plus importants voient leurs impacts diminuer, seuls les épisodes pluvieux à caractère exceptionnel, tel que l'orage du 19 juin 2013, sont toujours problématiques. **Le ruissellement demeure en revanche un enjeu majeur pour la qualité de l'eau, du fait notamment d'un fonctionnement des réseaux séparatifs encore largement insatisfaisant.**

Une réelle amélioration de la qualité de l'eau ?

L'ensemble des travaux menés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale a permis, selon les dires des acteurs, une réelle amélioration des cours d'eau du territoire (dont nous avons décrit l'état déplorable au début de ce récit). Cela correspond à la mise en place des équipements

permettant de traiter les eaux usées (réseaux d'égouts, stations d'épuration, traitements des pollutions industrielles, etc.). Les progrès réalisés grâce à cette prise en charge du problème sont nets.

Les données précises et fiables pour mesurer l'évolution de la qualité ne sont disponibles que depuis les années 1990. **Sur les vingt dernières années, il est difficile de conclure à une franche amélioration de la qualité de l'eau.** Sur le Petit Rosne, l'évolution de la qualité de l'eau souffre d'une absence de stabilisation des résultats, du fait d'une fiabilité aléatoire des systèmes d'assainissement communaux. Sur le Croult, la situation est variable selon les secteurs. A l'aval, l'ammonium, bon indicateur de la pollution domestique, tend à osciller depuis 1991 juste au-dessus du seuil du bon état, sans parvenir à l'atteindre. Le bon état n'est en revanche jamais approché à l'amont de la rivière, du fait de débits insuffisants, tandis que la situation est satisfaisante à l'amont de Gonesse. Les données sur le ru de Montlignon ne permettent pas de remonter avant 2008. Elles traduisent tout de même des pics non négligeables en phosphore, indiquant donc une absence de stabilité dans la qualité du cours d'eau. Sur le ru d'Arras, la situation est bien plus difficile (données depuis 2008), la qualité étant jugée « mauvaise » avec des pics de pollutions fréquents. **Alors que les pollutions les plus flagrantes ont été traitées, il s'agit désormais de travailler sur des pollutions plus diffuses** (mauvais branchements, pollutions agricoles, artisanat, etc.) qui demandent plus de temps et plus de moyens pour obtenir des résultats.

En 2014, la situation des rivières reste donc contrastée et insuffisante pour l'atteinte des objectifs de la DCE.

Le territoire du SAGE est aussi traversé par des canaux dont la qualité est là globalement bonne. Le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis présentent une qualité de l'eau évoluant peu et dont la plupart des paramètres respectent le « bon potentiel ». Cela s'explique notamment par la quasi absence de rejets d'eaux usées et/ou pluviales dans les canaux. Depuis 2010, la politique de la Ville de Paris évolue toutefois afin de permettre, sous certaines conditions, des prélèvements et des rejets dans les canaux, en lien avec les transformations urbaines à l'œuvre.

Enfin, le territoire abrite des nappes souterraines, plus ou moins profondes, qui ont pu être utilisées notamment pour l'eau potable. La plus profonde des nappes exploitées pour l'alimentation en eau potable (Yprésien) présente une bonne qualité sur le territoire du SAGE mais la pollution par les nitrates et les pesticides est toutefois considérée comme un problème, en lien notamment avec les pratiques agricoles intensives. Elle constitue une réserve stratégique pour l'approvisionnement en eau potable du territoire. Les nappes plus superficielles, anciennement exploitées pour l'alimentation en eau potable, présentent des pollutions ponctuelles ou chroniques, en majorité héritées du passé industriel du territoire, dont la résorption se joue à des échelles de temps importantes.

Nature en ville et loisirs liés à l'eau au cœur des espaces de ressourcement

Dans un contexte où, à partir des années 90, l'environnement occupe une place de plus en plus importante dans les discours et dans les politiques, et où les citoyens aspirent à concilier vie en ville et proximité avec la nature, les collectivités vont mener des actions pour **offrir des espaces de ressourcement aux habitants et augmenter la place de la nature en ville.** Bénéficiant de cette dynamique, l'eau et les milieux aquatiques sont désormais mieux valorisés dans le cadre des politiques des collectivités.

La politique du Conseil général de Seine-Saint-Denis de création et d'entretien des grands parcs départementaux, initiée dans les années 1970 pour assurer une présence minimale d'espaces verts, se poursuit et se diversifie et évolue vers une meilleure prise en compte et valorisation des milieux naturels. Le Conseil général passe ainsi **d'une gestion purement paysagère de ses espaces à une gestion intégrant davantage les milieux naturels et la biodiversité.** Dès le milieu des années 1990, un observatoire de la biodiversité est créé et le Conseil général obtient, en 2006, le classement en zone **Natura 2000** de 14 parcs et forêts du département. L'ensemble est considéré comme le premier site du réseau Natura 2000 européen en milieu urbain. Les créations d'espaces de nature nouvelles ne concernent plus nécessairement de grands parcs, nécessitant de larges

emprises foncières, mais aussi des structures plus modestes assurant un maillage plus fin du territoire.

De même, **les bassins d'eaux pluviales deviennent progressivement des espaces importants pour la biodiversité**, constituant une zone refuge préservée de l'urbanisation mais aussi d'une agriculture très intensive. Ainsi, quelques zones sont plantées de roselières où peuvent nicher les oiseaux autour du bassin de Savigny dans le parc du Sausset et une île fait l'objet en 2008 d'un entretien particulier. Ces bassins peuvent aussi être utilisés pour la pratique de la pêche dans le Val d'Oise.

Le secteur du SAGE situé dans le département du Val d'Oise se distingue par **des secteurs où les espaces naturels ont été relativement préservés**. La **forêt de Montmorency** offre ainsi un **espace de ressourcement** majeur pour le nord de la région parisienne, avec une fréquentation de plusieurs millions de personnes chaque année. Les nombreux promeneurs viennent profiter de ce « poumon vert » pour pratiquer des activités sportives, pour découvrir des éléments du patrimoine (comme le Château de la Chasse sur la commune de Saint-Prix), ou, tout simplement, pour se promener et se détendre. Le **lac d'Enghien** constitue aussi un autre espace apprécié de ressourcement. Y sont pratiquées de nombreuses activités, comme l'aviron, la voile, la pêche, la promenade, etc.

Enfin, les canaux, plus particulièrement le canal de l'Ourcq, sont aménagés et deviennent de véritables espaces de proximité pour la détente des populations. En effet, même en milieu urbain, la présence de l'eau est un véritable atout pour les citoyens qui apprécient de longer le canal, à pieds ou à vélo. Des animations sont régulièrement organisées, en particulier l'été, attirant une foule nombreuse.

Sur cette dernière période, vont ainsi se développer ou se renforcer des espaces qui accueillent à la fois des activités de loisirs liés à l'eau, concentrées sur certains spots précis, et des éléments qui retrouvent ou acquièrent progressivement une naturalité, constituant autant d'espaces de ressourcement et d'accueil de la biodiversité. En revanche, au-delà de ces spots, les milieux aquatiques (mares, zones humides forestières, etc.), potentiellement riches en biodiversité, sont peu visibles et peu valorisés.

Sur le territoire du SAGE s'affirment donc des **infrastructures hydroécologiques**. Le **patrimoine « naturel » et le patrimoine lié aux ouvrages et aux équipements** ne peuvent plus se distinguer dans la mesure où une **hybridation totale** s'est souvent construite. C'est ce qu'illustre très bien l'exemple du bassin de Savigny, dans le parc du Sausset. Conçu à l'origine comme un bassin de stockage des eaux pluviales, il est ensuite intégré comme élément paysager dans le parc départemental avec une mise en scène de l'eau. Enfin, une biodiversité spécifique et riche s'installe progressivement aux abords du lac (oiseaux, flore inféodée aux zones humides, etc.). S'il s'agit bien d'une création humaine artificielle, ce bassin est devenu un espace de nature. De même, le canal de l'Ourcq, infrastructure créée par l'homme, offre non seulement une respiration dans la ville, un paysage dégagé propice au ressourcement mais abrite aussi des hirondelles de rivage qui se sont installées dans les palplanches du canal.

La redécouverte des cours d'eau

A partir des années 1990, les infrastructures artificielles ne sont plus les seules à pouvoir être associées au bien-être et à la nature sur le territoire du SAGE. **Les rivières elles-mêmes bénéficient d'un regain d'intérêt.** Les années 1990 et plus encore les années 2000 amorcent un **réel changement de perspective dans les rapports aux rivières**. Alors que celles-ci ont été busées, couvertes, enterrées jusque dans les années 1970 puis oubliées dans les années 1980, elles redeviennent progressivement porteuses d'intérêt. Certains acteurs réfléchissent aux moyens d'**assurer une valorisation de ces rivières** bien souvent intégrées au réseau d'assainissement. Il ne s'agit alors pas seulement de trouver de meilleures solutions techniques face aux problèmes d'inondations et de ruissellement mais bien de **redonner de la place à l'eau en ville**. La Vieille Mer est le premier cours d'eau qui bénéficie de ce changement de perspective.

La **Vieille Mer**, qui a organisé le bâti, l'activité et le quotidien des riverains jusque dans les années 1950-60, est désormais couverte par une dalle en béton recouverte d'espaces verts et de cheminements piétons. Aujourd'hui, sa trace s'efface progressivement des mémoires. Mais comme

le tracé du cours d'eau enterré est globalement dénué de toute occupation bâtie, il se prête favorablement à une remise à ciel ouvert.

A la fin des années 1990, l'idée de découvrir cette rivière existe depuis plusieurs années chez les techniciens de la DEA 93, qui connaissent très bien l'hydrologie et le territoire. En effet, la Vieille Mer, même couverte, n'a jamais perdu sa réalité de rivière. Tout d'abord elle n'est que couverte et non enterrée et d'autre part, la fréquence de ses inondations rappelle régulièrement son existence. Dans un service aux compétences croisées entre hydrologie urbaine et urbanisme, reconquérir cette rivière apparaît comme une opportunité, une chance même, pour un territoire sur lequel la présence de l'eau est devenue d'une grande rareté. C'est **l'occasion de réintroduire la culture de l'eau dans une approche urbaine qui l'a totalement oubliée pendant de nombreuses années**. Le projet de découverte devient un moyen d'améliorer le cadre de vie des habitants. A partir de 1997, sont lancées des études préliminaires sur les problématiques hydrauliques, paysagères et d'usages. Si l'intérêt du projet de découverte pour le territoire est confirmé, la complexité d'un tel dossier va nécessiter du temps. En 2010, les premiers projets imaginés sont réorientés, cherchant à mettre davantage en avant la compréhension du fonctionnement des cours d'eau, en abordant notamment les notions de biodiversité, continuum écologiques, transport de sédiment et dynamique fluviale, les prérequis à la restauration d'un cours d'eau, etc. Cependant, ce projet n'a pour le moment pas encore pu aboutir, notamment du fait d'obstacles, techniques, financiers, politiques trop lourds. Son **acceptabilité sociale** est notamment souvent mise en question : dans un territoire fortement marqué par le chômage et les difficultés sociales, dépenser des millions d'euros pour découvrir une rivière semble être un choix difficile à défendre, d'autant plus que les populations riveraines, qui se renouvellent très rapidement (deux tiers de la population habitent la commune depuis moins de dix ans, soit le double de la moyenne nationale), perdent progressivement la mémoire du cours d'eau et donc l'attachement affectif qui peut y être associé. Une première phase de réalisation pourrait cependant être envisagée sur un tronçon limité au parc Georges Valbon, avec recréation de zones humides et de milieux aquatiques annexes. Des études ont également été menées très récemment sur la faisabilité de la découverte du cours d'eau dans le quartier Floréal de Saint-Denis.

D'autres projets de réouverture ont, en revanche, pu voir le jour sur le territoire du SAGE. Le SIAH a ainsi amorcé son **virage culturel à la fin des années 2000**, intégrant les questions relatives aux rivières et aux milieux aquatiques, aux enjeux plus classiques de l'assainissement et de la maîtrise des inondations.

Au début des années 2000, un tronçon du **Petit Rosne à l'aval du bassin de Chauffour est réouvert** sur un secteur sensible aux inondations afin de favoriser le réengouffrement des eaux superficielles en cas d'orage. Les visées sont avant tout urbaines, sociales et symboliques car il s'agit tout à la fois de créer des espaces publics majeurs, de redonner à la rivière son rôle social, et de permettre la redécouverte du milieu naturel au cœur de la ville. Cette réouverture correspond à une vision encore très urbaine de la rivière, visible mais enserrée dans des berges bétonnées. **D'autres projets sont en cours**, notamment la réouverture et le reméandrage du Petit Rosne à Sarcelles, dont les travaux doivent débuter en 2014. Il s'agit cette fois de concilier lutte contre les inondations et renaturation, remise à l'air libre et rôle social. Par ailleurs, le SIAH porte également un projet de création d'une zone d'expansion des crues dans le quartier du Vignois à Gonesse, associée au reméandrage et à la restauration des berges. La redécouverte des cours d'eau semble dorénavant passer par une véritable renaturation, prenant fortement en compte la dynamique de la rivière et les enjeux de biodiversité.

Plusieurs facteurs permettent de comprendre ce changement de positionnement du syndicat : une évolution générale des mentalités et des politiques, un renouvellement de génération, un intérêt des élus, et une évolution des politiques d'aides financières. Ainsi, si **l'Agence de l'eau** continue de financer les travaux en faveur d'une amélioration de l'assainissement, elle réduit ses aides pour les bassins d'eaux pluviales « en dur », elle se montre de plus en plus attentive à **la prise en compte des milieux aquatiques** et porte fortement les **projets de renaturation de rivière avec des taux de subvention très attractifs**. La Directive Cadre sur l'Eau de 2000 joue un rôle fondamental dans ce positionnement de l'Agence : les caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau sont en effet désormais identifiées comme déterminantes pour l'atteinte du bon état. Ce changement s'explique aussi par une évolution dans les préalables nécessaires à la réouverture : jusqu'à la moitié des années 2000, une bonne qualité de l'eau était présentée

comme nécessaire à toute réouverture, induisant notamment un travail sur les branchements ; aujourd'hui la tendance est plutôt à ré-ouvrir même si la qualité de l'eau n'atteint pas encore le bon état, la réouverture pouvant être un levier pour améliorer la qualité de l'eau. Depuis les années 2010, le SIAH modifie ses modes de gestion des rivières, avec des techniques plus douces. Signe et soutien de cette évolution, le Conseil général du Val-d'Oise participe désormais financièrement à l'entretien des cours d'eau.

Ces actions sont par ailleurs menées dans un contexte où l'attachement des habitants aux rivières s'exprime localement. L'ASSARS met en place une « **marche de la rivière** » dès 1997 afin de faire découvrir le patrimoine culturel et naturel aux habitants et enfants du territoire. Les associations ayant pour objet la protection de l'environnement restent toutefois peu nombreuses sur le territoire.

Ces évolutions ne sont toutefois pas uniformes sur l'ensemble du territoire du SAGE. Ainsi, les élus du **SIARE** ne manifestent pour l'instant pas de volonté de réouvrir des portions busées de cours d'eau, considérant qu'il convient d'abord de régler les problèmes d'une qualité de l'eau encore bien souvent insuffisante en raison des nombreux mauvais branchements. Ils conservent une **vision très urbaine de l'eau** qui peut être mise en scène pour alimenter une fontaine ou aménager un lavoir (Saint-Prix, Eaubonne).

Quelle place pour l'eau et les milieux aquatiques face à l'urbanisation ?

Les dynamiques urbaines à l'œuvre sur le territoire du SAGE sont très fortes mais se traduisent différemment selon les secteurs : renouvellement urbain dans le cœur dense de l'agglomération, mitage et extension urbaine sur les franges. Cette dichotomie se retrouve dans la place laissée à l'eau et aux milieux aquatiques.

Paradoxalement, le renouvellement urbain constitue une opportunité pour les milieux. En effet, sur des territoires très denses, construits au moins depuis le XIX^{ème} siècle, toute nouvelle opération constitue une **occasion de réintroduire l'eau en ville**. Le nouveau quartier des Trois Rivières à Stains, sur le site d'une ancienne usine de peinture, là où coulaient la Vieille Mer, le Rouillon et le Croult, fait le lien entre la ville et le parc de la Courneuve tout en mettant en valeur la présence de l'eau sur le site grâce à différents traitements paysagers, à la composition de noues et de placettes urbaines inondables pour assurer la rétention des eaux pluviales. Non loin de là, une importante remise en état des espaces extérieurs a été engagée dans la cité Floréal à Saint-Denis : un bassin d'infiltration, conçu comme un espace vert inondable avec une passerelle permettant le passage y compris par temps de pluie, a ainsi été réalisé. La transformation des communes longeant le canal de l'Ourcq s'inscrit dans cette même optique de valorisation de l'eau dans la ville. Là où elle avait été délaissée voire avait presque entièrement disparu, ces projets permettent de la réintroduire, en intégrant les notions de biodiversité, de paysage ou encore de ressourcement. Concernant le Grand Paris, une note d'enjeux précise qu'il doit constituer une vitrine pour une ville respectueuse de la ressource en eau et que le développement ne doit plus seulement être traité de manière sectorielle, mais plus largement en tenant compte de toutes les dimensions des projets et en recherchant toutes les synergies techniques possibles entre gestion de l'eau, énergie, aménagement urbain...

Au contraire, sur les franges de l'agglomération parisienne, où l'eau est parfois encore présente, celle-ci est plus menacée. Ces zones sont clairement identifiées dans le SDRIF 2013 et le Grand Paris comme un **espace de projets**, tant pour la construction de logements, d'infrastructures de transports que pour la création d'emplois. De vastes zones, au nord et à l'est du territoire, ont en effet été relativement préservées de l'urbanisation au cours des dernières décennies (modèle agricole performant bien implanté, absence de ville nouvelle, plans d'exposition au bruit des aéroports de Roissy et du Bourget). Ces terres constituent aujourd'hui autant de **réserves foncières pour urbaniser la région parisienne**. Les dynamiques classiques de **mitage des espaces agricoles et forestiers, et d'urbanisation des vallées mettent les milieux naturels à rude épreuve**. Si l'éco-quartier Louvres-Puiseux-en-France prend en compte la récupération des eaux pluviales dans des noues ou des chaussées réservoirs et prévoit une gestion à la parcelle, il prendra majoritairement place sur d'anciennes terres agricoles.

Le vallon du Petit Rosne, un des rares espaces où cette rivière n'est pas complètement aménagée, constitue une zone à enjeux doublement convoitée : d'un côté, une étude globale est lancée pour connaître, valoriser et protéger les richesses écologiques du vallon afin d'en faire une véritable zone de nature ; de l'autre côté, l'avenue du Parisis, véritable autoroute urbaine, la salle de spectacles Arena ou encore la zone industrielle de la Muette sont autant de projets d'infrastructures qui souhaitent s'implanter sur ce vallon. Face aux enjeux contradictoires en présence, une volonté de concilier développement économique et préservation du potentiel de restauration du cours d'eau est portée notamment par l'Etablissement public d'aménagement Plaine de France.

En synthèse, le territoire du SAGE a connu des **transformations urbaines majeures**, depuis le début des années 90, relevant de dynamiques variables. Les opérations de renouvellement urbain sont en passe d'être réussies sur la Plaine Saint-Denis et le long du canal de l'Ourcq près de Paris, avec une forte valorisation des canaux. En revanche, elles sont plus difficiles sur les territoires plus éloignés de la capitale ou moins bien desservis, confrontées à des situations sociales complexes. Ponctuellement cependant elles ont permis de véritablement recréer de la nature en ville. Parallèlement, l'étalement urbain se poursuit au nord et à l'est du territoire, au détriment des milieux naturels et des espaces agricoles. Les projets du Grand Paris devraient poursuivre cette dynamique.

Cette période a vu également de **nombreux changements de perspectives s'amorcer dans la gestion de l'eau et des milieux naturels** : adoption des techniques alternatives pour la maîtrise des ruissellements, redécouverte des rivières précédemment cachées, prise en compte de la nature en ville, création d'espaces de ressourcement, etc. Ces changements ne s'opèrent toutefois pas à la même vitesse partout sur le territoire et restent encore à renforcer. Ils sont à l'origine de la **constitution de véritables infrastructures hydroécologiques multifonctionnelles** dès lors que le patrimoine « naturel » et le patrimoine technique eau sont désormais étroitement imbriqués.

L'émergence d'un SAGE sur ce territoire s'inscrit dans ce récit, à une période charnière où s'annoncent de grandes mutations pour le territoire avec l'arrivée du Grand Paris. Le récit montre que le territoire a déjà connu de grandes transformations et que sans mobilisation forte, notamment des collectivités, ces transformations se font au détriment de l'eau et des milieux aquatiques. Dans la continuité de la prise de conscience des liens étroits qui existent entre la gestion de l'eau en ville, les politiques d'aménagement du territoire, et la demande sociale de nature, l'émergence d'un SAGE Croult Enghien Vieille Mer prend alors tout son sens. C'est en effet à lui de faire exister ces liens dans le développement futur du territoire sur l'ensemble du territoire du SAGE.

Un enseignement pour la suite de la démarche : les grands déterminants territoriaux pesant sur les thématiques du SAGE

L'un des apports de ce récit rétrospectif décrivant l'évolution des dynamiques territoriales au cours des dernières décennies, et leurs conséquences sur la ressource, les milieux et les rapports locaux entretenus à leur égard, est de faire ressortir **les grands déterminants** qui pèsent, dans la durée, sur les principales thématiques du SAGE.

Ainsi, la **proximité de Paris** a été déterminante sur plusieurs plans tandis que certaines évolutions relatives à **l'aménagement du territoire** apparaissent particulièrement structurantes.

C'est en effet d'abord la proximité de Paris qui explique le **développement industriel du territoire** et des infrastructures qui l'ont accompagné – transport terrestre et canaux – ainsi que la présence de **systèmes agricoles intensifs** et performants qui bénéficient par ailleurs de conditions pédo-climatiques particulièrement favorables. L'impact de ces activités sur les milieux aquatiques et la qualité de l'eau est également très important : artificialisation, pollution, disparition des zones humides, etc. Le récit montre que ces déterminants ont joué un rôle décisif sur les rapports à l'eau entretenus par les populations, en transformant les cours d'eau en infrastructures d'évacuation des eaux pluviales et usées. Seuls quelques secteurs (forêt de Montmorency, lac d'Enghien-les-Bains) ont échappé à cette dynamique.

La **croissance urbaine liée à l'extension de l'agglomération parisienne et la planification territoriale** qui l'a encadrée apparaissent également comme des déterminants majeurs pour les thématiques du SAGE. L'extension urbaine (croissance démographique, nombre de logements construits, surfaces imperméabilisées) est un facteur explicatif de premier plan dans cette rétrospective pour comprendre l'ampleur des pressions exercées sur les milieux humides et les continuités écologiques. Elle explique notamment la montée en puissance de la problématique de l'assainissement puis des ruissellements et des pollutions pluviales.

Enfin, le récit souligne qu'en matière d'aménagement du territoire, l'échelle territoriale supra SAGE a été très structurante que ce soit en matière d'assainissement ou de planification urbaine.

Des **déterminants plus sociologiques et politiques** apparaissent également importants pour comprendre l'évolution des thématiques du SAGE. Le récit montre ainsi que face à un aménagement du territoire peu soucieux des milieux aquatiques, il n'y a pu avoir de préservation et valorisation de ces milieux sans une **mobilisation forte de collectivités locales** se dotant des moyens humains pour innover et sans un lien étroit de ces politiques avec la valorisation des milieux pour les populations. Cette mobilisation s'inscrit d'abord dans une politique sociale qui vise à améliorer la situation et le cadre de vie de populations défavorisées, sur un territoire qui a longtemps servi d'espace de relégation. L'entrée « cadre de vie » a progressivement intégré les enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques. Elle repose aussi sur la prise en compte d'une demande sociale, apparue à partir des années 1960-1970, d'une « **société des loisirs** » mais surtout à partir des années 1990 d'une demande sociale plus générale pour **des espaces de ressourcement** au sein des villes. Certaines collectivités ont su relayer cette demande en l'associant à des jeux de gestion de l'eau dans la ville.

Enfin, **les politiques de l'eau** ont bien sûr considérablement pesé sur les thématiques du SAGE. Le **cadre général des politiques de l'eau de bassin, nationale et européenne** (directives, lois sur l'eau, documents de planification de bassin, programmation financière, ...) sont pour beaucoup dans l'impulsion des actions menées localement pour améliorer l'état de la ressource et des milieux, là encore de manière à la fois quantitative (montée en puissance des actions menées au fil des décennies) et qualitatives (évolution des thématiques traitées : de l'équipement et des « tuyaux » à la gestion globale des hydrosystèmes et de leurs usages).

Ces grands éléments mis en exergue par cette rétrospective – développement urbain et économique structuré par la proximité de Paris, planification supra territoire SAGE ; mobilisation des collectivités locales et demande sociale de loisirs et d'espaces de ressourcement ; politiques de l'eau de bassin, nationale et européenne – peuvent être considérés, pour la suite de la démarche, comme constitutifs du « décor » territorial du futur SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

Ressources mobilisées

Personnes rencontrées

- Eric Chanal, Directeur du SIAH
- Amparo Martaud, Directrice du SIARE
- Thierry Maytraud, Agence ATM
- Jean Papoul, Historien au service des canaux de la Ville de Paris
- Jérôme Priour, Technicien du SIARE

Bibliographie

- *Histoire d'eaux en Val de France, L'eau à Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles*, Collection Les Publications du Patrimoine en Val de France, n° 13, 2010
- *Assainir l'agglomération parisienne, Histoire d'une politique interdépartementale de l'assainissement (XIX^e-XX^e siècles)*, Emmanuel Bellanger, SIAAP
- *Etude du système d'assainissement de l'agglomération parisienne*, Pascal Tateossian, Mémoire de DEA, 1994
- *Le vallon du Petit Rosne, Chambre paysagère au cœur d'une renaissance urbaine*, Marie Le Mélédo, Travail personnel de fin d'études, 2013
- *Portrait de la France moderne, Atlas et Géographie de Paris et de la région d'Ile-de-France*, tomes 1 et 2, Jacqueline Beaujeu-Garnier, 1977
- *Deux siècles pour que vivent nos rivières, Images et archives du Croult et du Petit Rosne aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles*, SIAH, 2003
- *La plaine avant le parc*, Exposition réalisée par les services culturels de la ville de La Courneuve, 2013
- *Les temps de l'eau, La cité, l'eau et les techniques*, André Guillerme, éditions Champ Vallon, 1983
- *La dé-couverture d'une rivière urbaine : le projet de la Vieille mer en Seine-Saint-Denis*, Patrice Dupont et Thierry Maytraud, in *Les cahiers de l'IAURIF n° 141*, 2004
- *Des sciences écologiques à l'art du paysage ou l'invention du sauvage dans les marais paysagistes*, Pierre Donadieu in *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA n° 35*, novembre 1998
- *L'eau dans la ville*, Nicole Fleury, Cercle Archéologique et Historique de la Région d'Aulnay

- *Enjeux et difficultés de la redécouverte d'un patrimoine naturel en milieu urbain La découverte d'une rivière urbaine Le projet de la Vieille Mer en Seine-Saint-Denis. Patrimoine - Mai 2008 Marie KRIER - Magistère 2*
- *Rapport sur l'altération, la corruption et l'assainissement des rivières, étude particulière sur le Croult, A. Gérardin, in Revue des Deux Mondes, 1874*
- *Le Petit Rosne dans Sarcelles, Découverte et environnement, Brochure de l'ASSARS*
- *Etat des lieux du SAGE Croult Enghien Vieille Mer. ADAGE, ASca, Complémenterre, Biodiversita, 2013*
- Données INSEE : recensement général de la population
- Informations sur l'histoire des communes disponibles sur les sites internet des communes et/ou sur wikipedia
- Rubrique « Patrimoine et Histoire » du site internet du Comité départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis
- Site internet dédié aux parcs du Conseil général de Seine-Saint-Denis